

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed BOUDIAF de M'Sila



Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française

Cycle : Master

Niveau : Deuxième année

Spécialité : Sciences du langage

Périodicité : semestrielle

Polycopié pédagogique

Matière :

Sémantique

Elaboré par : Dr.HADJ LAROUSSE Belkacem

Grade : Maître de conférences, classe A

Année universitaire : 2025-2026

Préambule

Dans ce polycopié pédagogique, nous avons décidé d'inclure les points les plus importants dont l'étudiant a besoin s'initier aux différents domaines des sciences du langage tels que la sémantique, la morphologie, la lexicologie et d'autres

La sémantique est cruciale pour les étudiants de Master car elle leur donne les outils pour décrypter le sens profond des textes, analyser la construction des significations dans divers domaines (linguistique, IA, littérature, psychologie), comprendre les relations complexes entre les mots et les concepts, et développer des compétences avancées en interprétation et en communication, essentielles pour la recherche et les métiers spécialisés comme l'orthophonie, l'ingénierie linguistique ou l'édition.

Ce polycopié, que nous présentons de manière claire et simple, vise à aider l'étudiant à comprendre comment les mots, les phrases et les discours construisent et véhiculent du sens, au-delà de la simple grammaire, à Interpréter les nuances, les doubles sens et le symbolisme dans les textes littéraires ou culturels, mais aussi à Identifier les fonctions des mots (agent, patient, etc.) pour analyser l'interaction entre les éléments d'une phrase et leurs significations.

Ce travail s'adresse, en premier lieu, aux étudiants de deuxième année du Master, spécialité Science du langage, où les étudiants sont censés d'avoir, à la fin de la formation, un bagage linguistique nécessaire pour la poursuite de la conquête scientifique, ils doivent aussi savoir analyser l'évolution du langage, la création de nouveaux mots et la manière dont les sens s'adaptent, Explorer les variations de sens entre les langues et les cultures, Développer une approche rigoureuse pour l'étude du sens (sémantique interprétative, analyse de corpus) et surtout (avec l'air de la globalisation numérique) avoir une idée complète et comprendre comment les machines interprètent le langage humain, avec des applications en intelligence artificielle, moteurs de recherche et analyse de données.

La matière « sémantique » est programmée selon le canevas au cours du troisième semestre du cycle de Master, et ce, pour compléter les enseignements de l'unité fondamentale programmés au cours des premiers et deuxièmes semestres de la même phase, et également pour consolider la formation en sciences du langage des étudiants.

Cette matière fournira un grand avantage aux étudiants dans la vie professionnelle et leur ouvrira des horizons divers tels que la préparation à des carrières en orthophonie, enseignement

(FLE), édition, traduction, ou en tant qu'ingénieur linguiste grâce à une expertise sur le sens et la structure du langage.

Descriptif de la matière selon le canevas

Intitulé du Master : Sciences du langage

Semestre : 3

Intitulé de l'UE : Unité fondamentale

Intitulé de la matière : Sémantique

Crédits : 6

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement

Développer ses capacités d'analyse des contenus phrastiques et s'initier aux différents domaines de l'analyse sémiotique et la formation des mots et rester toujours branché dans une recherche à partir d'une interrogation, d'un intérêt personnel.

Connaissances préalables recommandées

Avoir de bonnes connaissances dans la grammaire et l'analyse du discours déjà acquises au cours des semestres passés au cycle licence et au master I de la spécialité.

4

Contenu de la matière : (sous forme d'axes ou de chapitres)

- Le sens des mots : objet de trois disciplines
- Relations sémantiques : paradigmatiques et syntagmatiques
- Lexicographie et pratique du dictionnaire
- La définition
- L'analyse sémantique : les trois niveaux
- La sémantique de la phrase.
- Suivre un raisonnement d'analyse solide et sans faille.
- Emettre des hypothèses et des interrogations sur la formation et le sens des mots de recherche.
- Rechercher des documents en fonction des thèmes et sujets abordés.
- Lire, analyser et surtout écrire un essai en s'appuyant sur des contenus avancés durant les cours ..

Mode d'évaluation : Examen final (50%) et contrôle continu (50%)

Sommaire

Introduction	09
Cours 01 : NOTIONS FONDAMENTALES.....	10
Cours 02 : Le signe linguistique.....	13
Cours 03 : La lexicologie et la lexicographie.....	18
Cours 04 : Analyse lexicale et modèle aristotélicien	22
Cours 05 : La sémantique.....	25
Cours 06 :La sémantique lexicale	27
Cours 07 :Le sens lexical	29
Cours 08 : Dénotation et connotation.....	31
Cours 09 : L'analyse sémique	32
Cours 10 : La lexicalisation et le figement.....	34
Cours 11 : Néologismes et création lexicale	38
Cours 12 : Les emprunts lexicaux	40
Cours 13 :Les relations sémantiques	44
Cours 14 : La synonymie et l'antonymie	46
Cours 15 : La polysémie et l'homonymie	48
Cours 16 : Néologie et antonomase du nom propre	50
Cours 17 : Les analyses du sens lexical	51
Cours 18 : Les relations sémantiques (Suite)	56
Cours 19 : Les relations d'équivalence et d'opposition(suite).....	60
Cours 20 : Sémantique de la phrase vs sémantique du discours	65
Cours 21 : La sémantique et diversité des vocabulaires dans la société	68
Exercices :	73
Bibliographie :	78

INTRODUCTION

Tout en s'inspirant du canevas de la formation du Master de l'université Mohamed BOUDIAF de M'Sila élaboré depuis 2014, nous avons élaboré ces cours de sémantique destinés aux étudiants de la deuxième année master, spécialité des sciences du langage¹.

Cet ensemble de cours vise à familiariser l'étudiant avec les notions de base nécessaires à l'étude du lexique et de son utilisation. Les mots sont au cœur de la connaissance linguistique puisque parler une langue consiste avant tout à combiner des mots en vue de communiquer

Il serait donc légitime de considérer la lexicologie, la discipline qui étudie le phénomènes lexicaux, comme étant la branche maîtresse de la linguistique.

Le polycopié se répartie en plusieurs grands axes :

- Lexicologie et la notion de mot
- Sémantique et la question du sens
- Lexicographie et dictionnaires

Objectifs du cours

- S'initier à la lexicologie à travers la compréhension et la maîtrise de ses concepts fondamentaux, ses méthodes et ses applications ;
- Apprendre les notions de base et la méthode d'analyse lexicologique ;
- Comprendre le fonctionnement interne et le lexique de la langue ;
- Décrire le fonctionnement et la macro et microstructure des dictionnaires de langue ;
- S'initie à l'analyse sémantique et lexicologique.

La conception de ce polycopié est basée sur des ouvrages divers et qui ont constitué la la plate-forme de ces cours et exercices à l'instar de ; NIKLAS-SALMINEN A .(1997), la lexicologie, Paris Armand Colin , PICOCHÉ J. (1977), Précis de lexicologie française, Paris, Nathan, POTTIER, B., Sémantique générale, Paris, PUF, 1992 , MERINE, K.(Dir.), (2017) *Notions de linguistique générale : Cours et travaux dirigés*, Oran, Dar el Quds elarabi,

Ainsi que d'autres recherches et lectures en bibliographie et des liens dans le monde du numérique (des sites Internet, et des plates-forme d'enseignement à distance des universités et des écoles) qui sont signalés en notes de pages des cours.

¹ Le contenu est destiné aussi aux étudiants de troisième année licence de français et aux étudiants de master linguistique.

Cours 01

NOTIONS FONDAMENTALES

1. La grammaire

La grammaire est un terme que chacun d'entre nous connaît sans que chacun d'entre nous ayons nécessairement la même définition. Cependant, en tant qu'enseignant ou futur enseignant, nous pensons tous que cela a à voir avec les langues que nous avons apprises et que nous sommes amené(e)s à enseigner. Nous pensons alors aux différents ouvrages que nous avons pu consulter pour préparer un cours et nous pouvons alors mesurer la différence entre la quantité de savoirs linguistiques nécessaires à la bonne préparation d'un cours et le matériel grammatical réellement convoqué lors d'une séance en classe.

Quoi qu'il en soit, nous allons dans les lignes et ou les pages qui suivent, nous efforcer de faire le clair sur cette « matière » qui reste souvent « la bête noire » des apprenants.

1. 1. Quelques éléments de définition

Reprenons dans un premier temps les définitions qu'en donnent les dictionnaires traditionnels :

Si l'on reprend un classique dictionnaire du type Larousse ou Petit Robert, on trouvera les définitions suivantes :

Grammaire : vient du latin *grammatica* et du grec *grammatikê* qui signifie : l'art de lire et d'écrire.

1. Ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue
2. Ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés appartenant à une langue et seulement eux.
3. Etude systématique des éléments constitutifs d'une langue.

Phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe

Ce que nous pouvons initialement constater dans cette première définition, c'est qu'il est question de « règles », de « langue » et d'objectifs que l'on se donne par rapport à cette notion : « pour parler et écrire correctement », pour « produire des énoncés corrects », « pour décrire une langue », etc.

Pour les didacticiens qui s'intéressent à cette question, plusieurs éléments viennent compléter ces premières définitions : Beacco (2010 : 14-21) :

- « Grammaire comme description linguistique : il s'agit ici des études scientifiques produites dans l'espace de la recherche universitaire, le plus souvent,

qui ont pour projet de proposer des descriptions et « principes » des fonctionnements du langage et des langues : ce sont des constructions théoriques qui ne se bornent pas à enregistrer la « réalité » langagière, mais qui en proposent une représentation théorique. Ces descriptions ont pour objectif de rendre compte des régularités du français, elles peuvent donc être variables dans le temps car la langue évolue constamment ».

- « Grammaire comme ouvrage de référence : certaines descriptions linguistiques sont diffusées en dehors de la communauté scientifique et mises à la portée des non-spécialistes, sous forme d'ouvrages souvent intitulés *grammaires* ».

- « Grammaire comme morphologie et syntaxe de la phrase : le champ des descriptions linguistiques des langues est vaste et il faut donc désormais préciser ce que recouvre le terme grammaire. Traditionnellement, ce terme renvoie à la syntaxe (c'est-à-dire les règles qui régissent la structure des phrases et les relations que les différents éléments de la phrase entretiennent les uns avec les autres) et à la morphologie et s'oppose à la lexicologie et à la phonologie ; il renvoie également à la notion de code, c'est-à-dire les éléments sur lesquels le locuteur de la langue n'a pas de prise ».

Ce que l'on peut retenir de cet ensemble de définitions, c'est qu'entre la linguistique et la grammaire, il y a un élément commun qui est la langue ; en revanche il y a des positionnements théoriques différents par rapport à l'objet langue.

La grammaire ne se limite donc pas à la description la plus objective possible d'une langue. Une grammaire a pour objectif de préciser les conditions d'emploi correct d'une langue ; elle a donc une **dimension prescriptive** qui rappelle les règles qu'il faut suivre pour pouvoir produire des phrases correctes dans une langue donnée. Les domaines de la grammaire sont ordinairement la syntaxe et la morphologie. Par tradition, la phonologie, la lexicologie et la stylistique en sont exclues.

La linguistique, comme faisant partie des sciences du langage a une **dimension descriptive**. Elle se propose donc de rendre compte des régularités sous-jacentes au comportement langagier effectif des sujets parlants. Les seules données qu'elle peut valablement enregistrer sont celles qui se dégagent des productions des locuteurs, ce

qui revient à adopter un point de vue strictement descriptif. Il appartient donc au linguiste non pas de trancher entre des formes et des usages concurrents mais de les rapporter aux situations de communication où il les rencontre habituellement ou aux groupes de locuteurs dont ils constituent l'usage ordinaire.

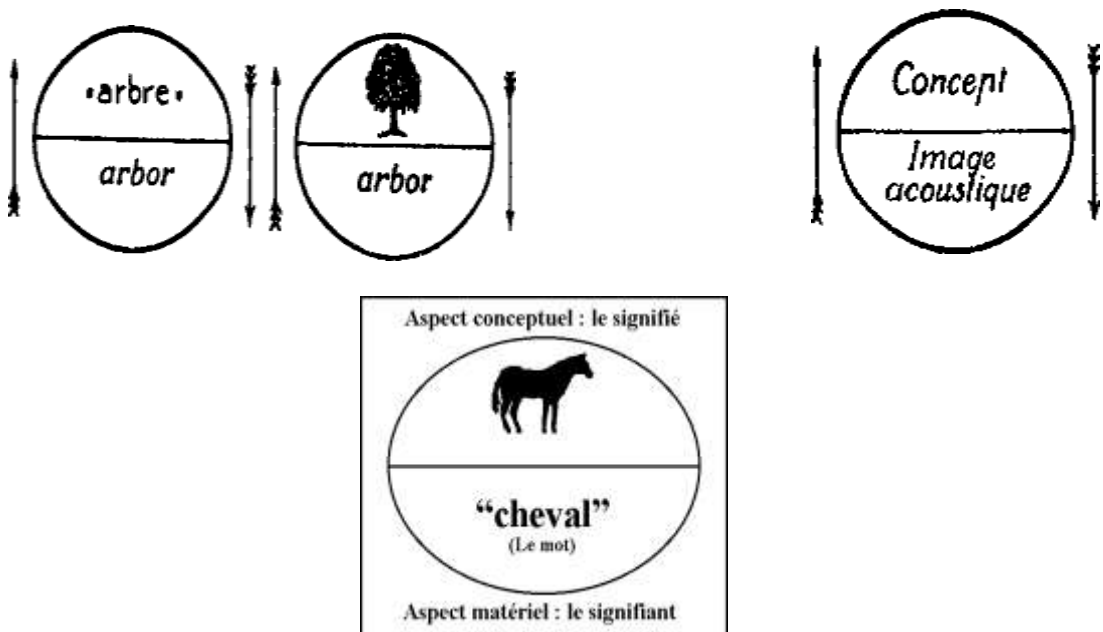
Cours 2

Le signe linguistique²

1. Qu'est-ce que le signe linguistique ?

Le signe linguistique se définit comme étant l'union d'un concept (*le signifié*) et d'une image acoustique (*le signifiant*).

- L'aspect "**matériel**" du signe, **le signifiant**, est en fait une réalité psychique : il ne s'agit pas du son comme tel, mais du son perçu. C'est pourquoi Saussure parle d' "image acoustique".



² le contenu de ce cours s'inspire de plusieurs liens : <https://blogak.eus/so/ferdinand-de-saussure-signe-signifiant-signifie>, <https://www.cairn.info/alzheimer-l-ethique-a-l-ecoute-des-petites-9782749260860-page-103.htm> (consulté le 20-02-2022)

- L'aspect "**conceptuel**" du signe, le **signifié**, est également une réalité psychique : il ne faut pas confondre le signifié avec le référent (ce à quoi renvoie le signe dans la réalité extérieure). Un signe a un sens (son signifié) que l'objet auquel il fait référence par ce sens existe ou non dans la réalité. Ex. : une licorne.

On peut définir le signe linguistique comme une entité à deux faces indissociables : le signifiant (la perception d'un segment sonore) et le signifié (un sens).

Le signifiant est un phénomène sonore linéaire dans le temps, alors que le signifié est un phénomène cognitif, autrement dit un ensemble stable de caractéristiques. Selon Martinet : « *Tout signe linguistique comporte un signifié, qui est son sens ou sa valeur [...], et un signifiant grâce à quoi le signe se manifeste* » (p:15)

Ce système est conçu par Saussure comme un réseau de différence entre signes : « *un signe est d'abord ce que les autres signes ne sont pas* ». Le signifié d'un signe est déterminé non pas isolément, mais en fonction de l'ensemble des autres signifiés de la langue, par opposition à eux. C'est pour cela que Saussure dit que « Dans la langue, il n'y a que des différences ».

2 . Le mot ou le signe

Etant la plus petite unité d'expression du langage, le **mot** est un **signe linguistique**. Selon Ferdinand de Saussure, le signe linguistique unit, non pas un nom et une chose, mais un concept, le **signifié**, et une image acoustique (ou sensible) le **signifiant** qui n'est pas le son matériel, mais l'empreinte psychique de ce son. Le signe linguistique se définit donc comme une entité psychique à deux faces : signifiant/ signifié. Ainsi le mot français *arbre* est un signe linguistique associant la forme sonore /arbr/ au concept d'arbre.

II.3. Les caractéristiques du signe linguistique

II. 3.1. Arbitraire

Saussure (1969 : 100) : "Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe est

arbitraire."

Le signe est arbitraire : entre le signifiant et le signifié il n'y a pas de relation analogique (le concept de « chien » n'est pas lié au mot qui l'exprime : voilà pourquoi « chien » peut devenir « dog » , « cane » « perro », et transmettre toujours la même information)

II.3.2. Conventionnel

Pour que les membres d'une communauté se comprennent, il faut qu'ils s'entendent sur les mêmes conventions ou sur les mêmes signes. En conséquence, les signes sont considérés, comme étant conventionnels, en cela qu'ils résultent d'une convention entre les membres d'une communauté. En fait, partager la même langue, c'est également partager un certain nombre de conventions.

3.3. Nécessaire

Une fois choisi, à l'intérieur d'une communauté linguistique, il se lie obligatoirement à son concept ; il s'impose par son importance dans l'usage au sein des différents énoncés et au sein de la communauté.

15

3.4. Linéarité du signifiant

« Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps ». Les éléments des signifiants se présentent donc obligatoirement les uns après les autres, selon une succession linéaire : ils forment une chaîne.

De ce fait l'ordre des mots est important et peut changer toute la signification de la phrase

Exemple : un homme grand VS un grand homme

3.5. L'immutabilité du signe

Le signifiant associé à un concept donné s'impose à la communauté linguistique : un locuteur ne

peut décider de le modifier arbitrairement.

Les locuteurs non pas le choix quant à la langue qu'ils vont parler et non même

pas le pouvoir de la changer sans passer par certains processus.

La langue résiste au changement dans ce cas, elle apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente.

3.6. La mutabilité du signe

Les signes linguistiques peuvent néanmoins être modifiés par le temps, par l'évolution linguistique avec modification du signifiant, du signifié ou de leur rapport.

Exemple :

Ami	Pote
Fille	Nana
Police	Flic

4. La valeur et la signification

Parler de la valeur d'un mot, on pense généralement à l'idée qu'il représente, mais cela pose le problème de savoir quelle est la différence qu'il y a avec la signification du mot. SAUSSURE pense qu'il ne s'agit pas de la même chose. Si la valeur est un élément de la signification, il est difficile de savoir comment celle-ci s'en distingue tout en étant sous sa dépendance. La signification (= le signifié) n'est pas que la contrepartie de l'image auditive dans les limites du mot considéré comme un domaine fermé (= on considère le mot en dehors de tout rapport avec les autres mots).

SAUSSURE pose le problème : « Puisque la langue est un système dont les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres, comment se fait-il que la valeur se confonde avec la signification ?

SIGNE = 2 domaines fermés :

(=Signifié / Signifiant) <-Système = rapport entre les 2-> (Signifié / Signifiant)

Les deux facteurs qui constituent les valeurs en général

- Par une chose dissemblable, susceptible d'être changée contre elle dont la valeur est à déterminer
- Par des choses similaires qu'on peut comparer avec celles dont la valeur est une cause.
- Ces deux facteurs sont nécessaires pour l'existence d'une valeur.

Cours 03

La lexicologie et la lexicographie³

1. La lexicologie

La lexicologie se définit traditionnellement comme l'étude scientifique du lexique, mais aussi comme la réflexion théorique sur ses applications en lexicographie.

Avant que la sémantique ne soit reconnue comme composante autonome de la grammaire, la lexicologie a été seule à s'occuper des problèmes de la signification en linguistique.

Les recherches lexicologiques se sont développées alors en deux directions

18

1.1. La lexicologie descriptive

Elle cherche à se situer par rapport à la grammaire et à la sémantique et réfléchit sur les outils qui permettent une collecte exhaustive et une exploration rapide du lexique.

- Analyser différents champs lexicaux.
 - Cerner et pénétrer le sémantisme⁴
 - Poser les problèmes du traitement statistique des mots.
- La lexicologie statistique s'est occupée de l'introduction des méthodes de la statistique.
 - La lexicologie sémantique a inauguré la description des champs

³ La conception de ce contenu de cours est faite sur la base du cours de Mme MEDANE H ; / <http://s3.e-monsite.com/2010/12/27/62950060cours-n-1-qu-est-ce-que-la-lexicologie-la-lexicographie-pdf.pdf> (consulté le 20-11-2022)

⁴ l'investissement sémantique d'un morphème ou d'un énoncé antérieurement à une analyse.

sémantiques, en appliquant alternativement les approches sémasiologiques⁵ et onomasiologiques⁶. L'élaboration des méthodes d'analyse sémiques ou conceptuelles ont tendance de transformer la lexicologie en une sémantique lexicale.

La lexicologie est une discipline nommée, constituée et admise dans la tradition européenne. Son origine épistémologique est bien représentée par une insertion, au XVII^e siècle dans le programme de la grammaire générale.

L'analyse lexicologique était analysée en trois domaines correspondants :

- Au plan de l'expression (forme et substance) phonétique et phonologique du mot.
- Au plan de contenu (sémantique lexicale).
- Au plan de l'étymologie (diachronie, historique, analyse formelle de la morphologie)
Analyser les structures du vocabulaire littéraire

⁵ Sémasiologie : t. de sémiologie désigne en sémantique lexicale, la démarche qui vise en portant des signes minimaux (lexèmes) à la désorption des significations, sémasiologie est opposée à onomasiologie.

⁶ Onomasiologique : la démarche qui en sémantique lexicale consiste à partir du S2 (concept) pour étudier les manifestations sur le plan des signes.

1.2. La lexicologie appliquée

a- Cette science peut être utile pour la didactique des langues (méthodes d'enseignement, l'apprentissage du vocabulaire, analyse des structures lexicales)

b- L'étude des textes littéraires (étude stylistique, sémantique)

La lexicologie connaît d'autres applications plus techniques.

- La traduction (analyse sur le plan syntaxique et surtout lexical).
- La science de la documentation (répertorier et explorer de certaines de milliers de fiches... son travail consiste à les définir et les classer).

1.3. Lexicologie structurale

La linguistique structurale a envisagé diverses approches pour fonder une lexicologie scientifique.

Les champs : la lexicologie se heurte au problème des champs sémantiques.

L'approche linguistique du rapport entre langue et expérience du monde est difficile et les chercheurs ont souvent confondu champs conceptuel et champs lexical.

La question de légitimité d'une lexicologie a été posée par le structuralisme à son début. Si les mots ne constituent pas un système, si le lexique ne peut être que la liste des irrégularités fondamentales, le linguiste soucieux de mettre à jour l'aspect systématique de la langue se détournera de l'étude lexicologique.

Ce qui implique le retard pris par la lexicologie sur les autres branches de la linguistique, et avant que la sémantique ne soit autonome de la grammaire, la lexicologie était la seule à s'occuper des problèmes de la signification en linguistique, ce qui a poussé L. Bloomfield à remettre en question la légitimité d'une telle approche (la lexicologie), ceci malgré l'effort de la lexicologie structuraliste imbibée par les principes de l'enseignement saussurien. Les études des formes lexicales ont existé dès l'Antiquité, la notion de mot est restée alors comme un a priori, alors une véritable lexicologie ne peut se fonder sans soumettre cette notion à la critique.

2. La lexicographie

La lexicographie est un domaine de la linguistique appliquée, visant l'élaboration des dictionnaires, en tant que technique, elle présuppose une certaine compétence qui consiste, en un savoir-faire pratique et intuitif rejoignant le concept de Levi-Straussien de « BRICOLLAGE ».

Classement alphabétique de « mot », regroupement de sens, relevés, etc. elle exige en même temps un savoir-faire théorique (définition d'unités lexicales, typologie de définitions), une option en faveur de telle ou telle théorie sémantique qui relève d'une sémantique lexicale ou d'une lexicologie sémantique. De même elle cherche à classer les mots suivant un ordre alphabétique, étymologique, idéologique, en reposant surtout sur les définitions, parce qu'il s'agit de définir et non pas de donner le sens d'un mot.

Il existe trois types de définitions :

- Définition logique
- Définition nominale
- Définition structurale

L'analyse lexicographique consiste à réduire la signification d'une unité à des traits sémantiques et aux fonctions lexicales pour l'élaboration d'un dictionnaire combinatoire consacré à la recherche des relations systématiques du vocabulaire.

21

2.1. La définition

Il y a deux types de définitions : la définition par référence à la chose que le signe dénoté (définition référentielle) et la définition par le moyen de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue, (définition sémantique, définition logique).

Dans le dictionnaire, la définition est l'analyse sémantique du mot d'entrée. Elle est constituée d'une série de paragraphes synonymiques du mot d'entrée, chaque paraphrase, distincte des autres, constituant un sens ou dans la terminologie lexicographique, une acception. Les définitions ou (sens), distinguées les unes des autres par des numéros, des tirets, des barres, etc. se succèdent selon un rapport historique ou logique (parfois dans l'ordre de la fréquence en langue) d'une part, si l'analyse sémantique est confondue avec l'analyse de l'objet tel qu'il est découpé dans le monde par le lexique d'une langue. D'autre part, si l'analyse sémantique se confond avec une analyse syntaxique, la paraphrase synonymique constituant la définition peut être une phrase de même structure profonde du dérivé vérification.

Cours 04

Analyse lexicale et modèle aristotélien

L'analyse lexicale est l'étude des mots (le lexique) d'un texte, soit pour en dégager le sens et les thèmes (en recherche sociale, marketing) en identifiant les mots fréquents et leurs regroupements, soit, en informatique, pour décomposer le code source en "jetons" (tokens) qui sont les unités de base (mots, symboles) avant l'analyse syntaxique. Elle se concentre sur le vocabulaire, sa richesse, ses répétitions et la structure des mots (morphologie), pour comprendre de quoi il est question dans un discours ou pour préparer le traitement d'un programme.

L'analyse lexicale est l'étude du vocabulaire d'un discours (richesse, redondances...). Cette technique d'analyse du langage consiste à réunir les symboles en lexèmes (unité minimale de signification appartenant au lexique, racine du mot) et permet ainsi de mesurer le nombre de mots différents utilisés.

L'analyse lexicale se concentre sur les mots plutôt que sur le texte. L'étape qui suit cette analyse est l'analyse syntaxique.

On peut notamment l'utiliser dans le domaine publicitaire en identifiant le champ lexical utilisé par une population afin d'utiliser des mots de cet univers lorsque l'on souhaite cibler ceux-ci.

1. Les analyses du sens lexical

La définition est une propriété naturelle qui se fonde sur les propriétés métalinguistiques du langage.

La définition n'est pas l'apanage du lexicographe ou du linguiste. Tout locuteur enfant ou adulte a la capacité de produire des définitions. C'est là un des aspects de l'activité épilinguistique. Le terme d'épilinguistique, qui vient d'A. Culioli, désigne l'activité métalinguistique spontanée du locuteur. A. Lehmann, introduction à la linguistique, (Colin, 2008. p.40)

La définition par inclusion est une forme particulière de périphrase qui procède selon les catégories logiques inaugurées par Aristote (384-322av J-C.) Elle est une analyse du sens dénotatif des unités lexicales. Les définitions correspondant à ce type sont dénommées diversement : définition logique, définition hyperonymie ou définition par inclusion,

dénomination proposée par J.Rey, Debove (Eude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporain).

2.Le modèle aristotélien

Genre prochain et différences spécifiques

Aristote définit dans ces termes, la modalité sur laquelle se fonde la définition par inclusion :

« Il faut en définissant poser l'objet dans son genre et alors seulement y rattacher les différences ». Topiques, VI, I.

Il s'agit dans ce modèle de définir en désignant d'abord le genre (la classe générale) dont relève le référent du nom à définir, puis à spécifier les différences qui le séparent des autres espèces appartenant au même genre, exemple :

- L'acier : alliage métallique constitué majoritairement de fer et d'une faible quantité de carbone.
- Moineau : Petit passereau, au plumage généralement brun strié de noir, très répandu dans les villes et dans les campagnes.

Cette définition se compose de l'incluant (alliage) qui désigne la catégorie générale à laquelle appartient le référent, et de traits différenciateurs (fer et carbone) qui le distingue des autres alliages (laiton, bronze, etc.), autrement dit des autres référents nommés de la catégorie. Alliage est l'incluant ou hypéronyme de fonte. La seconde définition du CNTRL se compose de petit passereau l'incluant, désignant la catégorie générale à laquelle appartient le référent moineau et des trait différenciateurs plumage généralement brun, strié de noir, très répandu dans les villes et les campagnes qui le distingue des autres oiseaux.

En règle générale, l'incluant est placé en premier ; hiérarchisée et distinctive, la classe des référents auquel renvoie le signe, doit être détachée.

Exemples de définitions du modèle aristotélien :

Fauteuil : siège à dossier et à bras, à une seule place. oeil : organe de la vue [...].

La visée de la définition aristotélienne est référentielle. Elle définit des choses.

3. Les limites du modèle

Le modèle du genre prochain et des différences spécifiques est limité par les mots primitifs et les mots grammaticaux où il ne s'applique pas.

Les primitifs sont des mots non analysables, incluants, tels être, chose, personne, objet. L'analyse exigerait des unités sémantiquement encore plus pauvres, inexistants.

Les mots grammaticaux (car, que, mais...) ont comme les primitifs lexicaux une fréquence d'emploi très élevée. Ils ont cependant un contenu sémantique qui se limite à leurs fonctions. Ils ne peuvent pour cela être l'objet d'une définition par inclusion.

Cours 5

La sémantique

La sémantique s'occupe de l'étude objective des significations linguistiques. C'est une partie de la linguistique qui traite de la signification et de l'évolution du sens des mots.

La sémantique est l'étude scientifique de la signification. En tant que telle, elle exige des techniques et des outils particuliers, et des méthodes scientifiques. Nous verrons cependant que, contrairement à la phonologie et à la syntaxe, où il existe un accord assez général sur les méthodes à utiliser, la sémantique se caractérise par une grande diversité d'approches.

La complexité de la sémantique s'explique aussi par le fait qu'elle met en jeu plusieurs niveaux de données, allant du sens des mots, à celui des phrases, aux relations sémantiques entre phrases dans le discours, et aux relations pragmatiques qui mettent en jeu l'utilisation du langage dans les situations diverses.

Dans ce qui suit, nous commencerons par faire de la sémantique lexicale, qui traite du sens des mots. En particulier, nous examinerons les analyses sémantiques basées sur la lexicographie, sur l'analyse structurale (ou componentielle), et sur les critères logiques.

25

Définition du sème : théoriquement, c'est une unité minimale de signification. Exemple : la chaise- le pouf (meuble pour s'asseoir- siège)

1^{er} sème ~ pied / 2^{ème} sème~ dossier Donc le sème est le trait sémantique pertinent.

La linguistique moderne n'a pu acquérir le statut scientifique qu'en écartant dans un premier temps les considérations philosophiques, culturelles, traditionnellement attachées à l'étude du langage. La langue devait être décrite

En elle-même et pour elle-même, c'est-à-dire comme une forme. Ainsi, l'identification des unités du système (phonèmes, morphèmes) ne fait appel au sens que pour dégager les oppositions pertinentes.

Il convient de distinguer théorie sémantique et théorie de la référence. On peut décrire le sens du mot chaise à partir de traits sémantiques (dossier, pieds tc.) récurrents, c'est-à-dire apparaissant dans la description d'autres termes de l'ensemble des sièges (fauteuil, tabouret, etc.) ; la référence au mot chaise, en revanche, c'est le rapport (dit dénotation) qui existe entre ce mot et les différents objets chaises. En termes de logique, on peut dire que la définition du mot chaise en compréhension intéresse la sémantique, tandis que la définition du mot chaise en extension (A, B, C, N sont des chaises) intéresse une théorie de la référence.

L'analyse sémiologique se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la signification d'un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d'autres signes.

Cours 06

LA SEMANTIQUE LEXICALE

Aperçu sur la sémantique lexicale

1- Définition de la sémantique

Sémantique, sémiotique, sémiologie, sciences de la langue et du langage qui ont comme point commun avec la lexicologie : le « *sens* ».

En effet, la sémiologie, englobant la linguistique, est définie comme « *la science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale* », ayant évolué en sémiotique avec Charles **Sanders Peirce**⁷

Selon *le dico des définitions*, *Sémantique* provient d'un vocable⁸ grec pouvant être traduit par « *L'art de la signification* ». Il s'agit de ce qui appartient ou est relatif à la signification/au signifié des mots. Par extension, la sémantique est l'étude du signifié des signes linguistiques et de leurs assemblages.

Aussi, la sémantique est associée au signifié, au sens et à l'interprétation des mots, des expressions ou des symboles. Tous les moyens d'expression représentent une correspondance entre les expressions et certaines situations ou choses, pouvant être du monde matériel ou abstrait. Autrement dit, la réalité et les pensées peuvent être décrites par le biais des expressions analysées par la sémantique.

1.1. La sémantique linguistique étudie la codification du signifié dans le contexte des expressions linguistiques. Elle peut se diviser en *sémantique structurale* et *sémantique lexicale*. La dénotation (le rapport entre un mot et ce qu'il désigne) et la connotation (le rapport entre un mot et son signifié suivant certaines expériences et le contexte) sont des objets d'intérêt de la sémantique.

⁷ Charles Sanders Peirce (1839-1914), philosophe américain et fondateur de la sémiotique

⁸ Mot d'une langue, considéré dans sa signification, sa valeur expressive

L'étude du référent (ce que le mot dénote, tel qu'un nom propre ou un substantif commun) et du sens (l'image mentale qui crée le référent) font également partie de la sémantique linguistique.

1.2. La sémantique logique, par ailleurs, est chargée de l'analyse des problèmes logiques de signification. Pour ce faire, elle étudie les signes (parenthèses, quantificateurs, etc.), les variables et constantes, les prédicats et les règles. Il s'agit d'une approche plutôt prescriptive basée sur une description de l'environnement lexical et structural d'un corpus (énoncé, discours).

1.3. La sémantique dans les sciences cognitives travaille sur le mécanisme psychique entre les interlocuteurs dans le processus communicatif. La pensée humaine (l'esprit) établit des relations permanentes entre les combinaisons de signes et d'autres facteurs externes introduisant un signifié. Elle renvoie à une dimension plutôt interactive qui nécessite un encodage réfléchi, choisi dans la langue (lexique et sémantique) en adéquation avec la situation d'interaction ou d'échange impliquant un décodage optimal. L'esprit de celui qui reçoit serait en phase avec celui qui produit.⁹

28

1.4. La sémantique lexicale est l'étude du sens des "mots", appelés morphèmes et/ou morphèmes lexicaux, d'une langue (Unités de sens ayant un signifié et un signifiant). En effet, il existe deux types de morphèmes ; les morphèmes grammaticaux (dits grammèmes) et les morphèmes lexicaux (dits lexèmes/sémèmes)

Exemple : Le / lapin / a / tué / un / chasseur

Dans cet énoncé, les mots de couleur rouge sont les mots ayant un sens grammatical (grammèmes), alors que les mots de couleur noire sont les lexèmes. Les mots à caractère lexical (noms communs, adjectifs, verbes,...) servent à classer les différents aspects du monde.

Aussi, la sémantique lexicale mène un travail de description de la signification et de la classification des mots de la langue.

⁹ Référence l'encyclopédie <https://www.universalis.fr/dictionnaire/semantique/>

Cours 07

Le sens lexical

1. Le signe linguistique

D'après De Saussure le signe linguistique se caractérise, entre autres, par les traits suivants.

A/Il est formé par l'association d'une **image acoustique (sa)* et d'un *concept*, appelé (sé) les deux faces sont indissociables, comme le sont le recto et verso d'une feuille de papier. Le signe linguistique réfère à un objet du monde, appelé **référent**.

B/ Le lien entre le sé et le sa est à la fois *arbitraire et nécessaire*. Il n'existe aucun rapport interne entre le concept, celui de **cheval** par exemple, et la suite de sons qui le représente.

La preuve se manifeste dans la variété des dénominations de langue à langue pour une même réalité signifiée : français *cheval*, anglais *horse*, finnois *hevonen*, suédois *häst*.

La sa apparaît donc comme librement choisi par rapport à l'idée qu'il représente. Mais par rapport à la communauté qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé

C/ On doit faire attention à ne pas confondre le *référent* et le *signifié*. Le référent est un fragment de la réalité et le sé est une représentation de cette réalité. Le sé est donc une abstraction, une espèce de réalité psychologique.

On a dit que les deux faces du signe linguistique sont inséparables. Cependant, très souvent, dans leurs analyses, les linguistes sont amenés à les dissocier. Ainsi, ils s'intéressent au sé quand ils essaient de dégager les structures sémantiques du lexique et ils s'occupent du sa quand ils recherchent les structures formelles.

2. La complexité du sens

Soit l'énoncé suivant : (dialogue entre deux personnes)

✚ Charles : « Alors, Marcel, tu es seul avec ton chien ?

Ta femme est à la maison ? »

✚ Marcel : « Oui, je vais faire un tour avec Médor, mon fidèle ami. »

*Alors : n'est compris que grâce aux éléments qui constituent la situation de communication
Bonjour →

* Seul : ne se comprend que par la phrase qui suit celle où il se trouve, c'est-à-dire grâce au contexte. « ta femme n'est pas là » et non pas « tu es veuf »

*Le sens de chien est plus complexe : Charles identifie un référent, Marcel associe à cette signification une autre signification (culturelle « chien= fidèle »

Le sens d'un mot est complexe : il renvoie à la situation, au contexte, à la référence, au sujet et au système de la langue

Cours 08

Dénotation et connotation

Quand on parle du signe, il est indispensable de définir les notions de dénotation et de connotation

A – **La dénotation** : est très souvent définie comme l'aspect sémantiquement stable du Sé. Tout ce qui est commun à tous les locuteurs, les usagers d'une langue.

B – **La connotation** : est censée désigner ce qu'il y a de variable dans ce même Sé, tout ce qui relève de l'association des idées, de l'affectivité, de la création individuelle.

La dénotation : le noyau stable du Sé

La connotation : est constitué des associations secondes liées au locuteur (niveau et registre de langue) ou des particularités individuelles, souvent affectives.

31

Certains chercheurs parlent de l'opposition langue / discours. La dénotation étant la signification de base d'un mot ; la connotation, la valeur particulière attribuée au mot par le contexte situationnel.

la même personne peut être désignée par les mots mère et maman. Ce dernier s'ajoute au dénoté « ascendant femelle au premier degré » une connotation de familiarité.

Les mots jaunisse et migraine désignent en français courant des maladies qu'on nomme ictère et céphalée dans le milieu médical. L'utilisation de ces derniers comportera toujours- sauf dans le milieu médical entre médecin- une connotation savante.

l'emploi du mot chef pour tête ou celui de moult pour beaucoup donnent à l'énoncé une connotation archaïque.

L'emploi d'un mot peut donc comporter une connotation savante, argotique, populaire, familière, courante, soutenue ou littéraire.

La plupart des connotations sont communes dans la mesure où elles sont partagées par tous les membres d'une communauté linguistique donnée. Toute fois ce qui est considéré comme courant par l'un peut être ressenti comme soutenu ou littéraire par d'autres. Il y a donc des connotations qui varient selon les individus ou même les groupes sociaux entre lesquels se partage la langue.

Cours 09

L'analyse sémique

Le sème : désigne communément l'unité minimale comparable aux traits pertinents (distinctifs de l'école de Prague) de la signification, situé au plan du contenu. (il correspond aux phonèmes).

Le sème est défini dans le dictionnaire de linguistique de J. Dubois comme « l'unité minimale de signification non susceptible de relations indépendantes, et donc toujours réalisé à l'intérieur d'une configuration sémantique au **sémème**.

A chaque signifiant est lié un contenu sémantique appelé signifié. L'analyse sémique repose sur le postulat que le Sé est décomposable en traits sémantiques appelés sèmes. L'ensemble des sèmes d'un Sé est appelé **sémèmes**.

L'analyse sémique vise à rendre compte de l'organisation sémantique du champ lexical et mettre à jour l'organisation paradigmatique des faits linguistiques sur le plan sémantique en établissant des distinctions à l'aide des traits pertinents (opposition des sèmes).

L'analyse sémique permet justement de comparer les sé des lexèmes d'un même champ conceptuel.

Prenons l'exemple de B. Pottier : le champ conceptuel aux objets pour s'asseoir.

Lexèmes	S1 Pour s'asseoir	S2 Sur pieds	S3 Pour une personne	S4 Avec dossier	S5 Avec accoudoir	S6 Matériel régide.
Siège	+	0	0	0	0	0
Chaise	+	+	+	+	-	+
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	-	0	+
Canapé	+	+	-	+		+

pouf	+	-	+	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---

Les sèmes sont positifs (+) ou négatifs (-) ou n'entrent pas en ligne de compte (0)

On appelle S1 : l'archiséme, le noyau sémique ou le sème générique. **S1-S2-S3-S4- S5-S6** sont des sèmes spécifiques.

S1+S2+S3+S4+S6= le sémème de chaise

On a un sème commun à l'ensemble S1 qui est le sémème de siège est l'Archiséme ou le noyau sémique ou le sème générique de l'ensemble. Quand l'archiséme d'un champ est le sémème de d'un signe, ce signe et l'archiséme de ce champ.

Voici quelques sèmes du Sé « Hirondelle » : (animal) + (oiseau) + (migrateur) + (queue fourchue) + (ailes fines et longues).

Ces sèmes sont plus ou moins spécifiques. Il va de soi que le sème (animal) est plus général que le sème (queue fourche).

On dire que le 1er sème est générique en tant qu'il nous renseigne sur la caractéristique général à laquelle appartient l' « hirondelle » ; alors que le 2ème est un sème spécifique, car plus caractéristique de l' « hirondelle ».

La différenciation spécifique / générique n'a de sens que si l'on compare plusieurs Sé. Dans l'ensemble : moineau, merle, pie, rouge- gorge : animal et oiseau sont les sèmes génériques, car communs à tous les éléments de l'ensemble. En revanche, dans l'ensemble : hirondelle, saumon, grenouille, vache, serpent, seul le sème animal sera générique.

Cours 10

La lexicalisation et le figement

1. La lexicalisation, terme propre à la **linguistique** et tout particulièrement à l'**étymologie**, la **lexicologie** et la **linguistique comparée**, est le fait qu'un terme nouveau — ou une expression — accède au statut de **lemme** dans une langue donnée, c'est-à-dire que ses locuteurs le reconnaissent comme un terme unique, différencié et autonome, doté d'un sens et appartenant au **lexique** de leur langue. Outre des termes isolés, des **syntagmes** ou des **périphrases** peuvent être lexicalisés. Dans ce cas, ce groupe de mots doit ne constituer qu'un seul lemme¹⁰.

La lexicalisation est le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale, Charles Bally, considère la lexicalisation comme un processus de dégrammatisation, un processus qui favorise le lexique au dépend de la grammaire.

La lexicalisation est aussi synonyme de figement « *une unité simple est dite lexicalisée ou figée quand elle dépasse son statut d'origine pour donner naissance à une autre unité de catégorie syntaxique différente.* »¹¹ Ex : le participe adjectif : frisé qui provient du participe verbal « est frisé » qui s'est peu à peu détaché pour ainsi devenir adjectif.

Figement : Processus linguistique qui transforme un groupement libre en groupement stable, c'est-à-dire qui soude ensemble une suite de morphèmes, pour faire une seule et même unité lexicale.

¹⁰ Le lemme (ou lexie, ou item lexical) est l'unité autonome constituante du lexique d'une langue. C'est une suite de caractères formant une unité sémantique et pouvant constituer une entrée de dictionnaire. Dans le vocabulaire courant, on parlera plus souvent de mot, notion qui, cependant, manque de clarté. On construit des énoncés avec des lemmes, les lemmes sont faits de morphèmes.

¹¹ R. Galisson/ D. Coste, Dictionnaire de didactique des langues, Hachette, Paris, 1976.

Le processus de lexicalisation porte sur des segments de dimension variable, depuis le classique : *pomme de terre*, jusqu'aux locutions phraséologiques comme *mettre le pied à l'étrier*, *prendre le taureau par les cornes*, etc.

Résultant de l'usage, la lexicalisation est lente et progressive. Elle passe par différents stades, au cours desquels le degré de soudure des constituants s'accroît progressivement pour aboutir au figement complet (indissociabilité des constituants).

De manière générale, le figement se réalise donc à travers des unités lexicales constituées par une suite de morphèmes exprimant une notion unique (ex. *pomme de terre*) réfère à un certain légume pas à la « pomme » ni à la « terre ». Les unités lexicales complexes sont ordinaires monosémiques (une seule acception) et ont une unité simple pour équivalent (ex. *faire halte=arrêter tout le monde=tous*).

Mais on parle également de lexicalisation ou de figement dans le cas d'unités lexicales simple qui sont amenées à élargir leur statut d'origine. On dit par exemple qu'il y a lexicalisation du participe adjectif quant à sa vocation adjectivale verbale naturelle, le participe du verbe qui marque le procès, (ex. il a les cheveux « plaqués » par la pluie) s'adjoint du fait de l'usage une vocation adjectivale (qui insiste sur la durabilité de la qualité, ex. c'est un grand jeune homme brun aux cheveux « plaqués ».)

La lexicalisation portant sur des unités lexicales complexes facilite l'expression du sujet parlant en même temps qu'elle limite sa liberté, puisqu'elle le dispense d'un certain effort de concaténation grammaticale en mettant à sa disposition une suite mémorisée (sorte de cliché) qui joue toujours le rôle de « passage obligé » c'est peut-être la raison pour laquelle les langages spécialisés (qui négligent le style-au sens de composition originale et esthétique –au profit de la précision de l'efficacité et l'univocité) font un usage abondant des locutions phraséologiques. Et peut-être pour cela aussi que les spécialistes (ceux qui emploient les langues spécialisées) vont beaucoup plus vite que les linguistes à reconnaître dans les dites locutions des ensembles indissociables).

Une unité lexicalisée c'est une unité complexe qui a subi le processus de lexicalisation, c'est-à-dire dont les constituants ont été progressivement soudés ensemble par l'usage pour constituer une suite indissociable exprimant une notion unique.

Exemple : *tout d'un coup, mettre le bâton dans les roues* ; l'unité lexicalisée complexe (constituée de plusieurs morphèmes) a souvent une unité lexicale simple pour équivalent ex. *tout d'un coup*=*subitement* et presque toujours monosémique (une seule acception).

En ce qui concerne la langue française, la lexicalisation s'effectue sur trois formes :

1- Avec trait d'union : ex. *sous-marin, rendez-vous, c'est-à-dire, audio-visuel*.

2- Avec soudure graphique : ex. *madame, maltraiter, bonhomme*.

3- Sans trait d'union (disjonction graphique) : ex. *chemin de fer, compte rendu, compte à rebours* ; plusieurs unités sont marquées par la présence de l'article, la préposition, ex. *arme à feu, pomme de terre, chef d'œuvre*, etc.

36

L'inséparabilité et la commutation sont deux critères qui justifient la lexicalisation.

L'inséparabilité est l'impossibilité d'insérer un élément quelconque entre les éléments d'un mot composé.

La commutation est la substitution d'un élément par un autre. Dans l'unité complexe, la commutation s'effectue en bloc, c'est-à-dire la substitution des éléments qui forment l'unité composée et complexe par une seule unité.

Ex. *chemin de fer*=*raille*.

En revanche la commutation terme à terme n'est pas possible, on peut dire : *j'ai acheté une caisse de pomme de terre*, la substitution se fait pour remplacer « *pomme de terre* » par *carotte* et on obtient : *j'ai acheté une caisse de carottes* ; et non pas *une caisse de carotte de terre*.

Donc *pomme de terre* est un seul mot, une seule unité.

1+1+1=1(valeur numérique univoque). *Pomme +de+terre= pomme de terre* ; un seul sens ; combinaison solidaire, inséparable, autonome et qu'on ne peut pas intercaler.

On ne peut pas dire : pomme verte de terre, cette pomme est de terre ; pomme de belle terre. Une unité est donc lexicalisée lorsqu'elle renvoie à un seul sens.

Par exemple « *se mettre à fuir* » n'est pas lexicalisée ; alors que « *prendre la fuite* » l'est d'avantage, « *se mettre à fuir* » est une phrase qui n'est guère figée et « *prendre la fuite* » correspond à « *s'enfuir* ».

Pour les unités soudées on a d'autres exemples :

a- Ce produit est contre la rouille.

- Ce produit est utilisé contre la rouille.
- Ce produit qui est antirouille.
- Un produit antirouille.
- Un antirouille.

b- Ce coffre est fort.

a. Ce coffre-fort.

c- Cet oiseau-mouche.

- Cet oiseau est comme une mouche.

Pour finir, voici quelques exemples de lexicalisation du genre et du nombre ;

ex. œil =yeux, animal=animaux, joyeux=joyeuse, perforateur=perforatrice.

Cours 11¹²

Néologismes et création lexicale

La néologie est, initialement, un fait de discours : la langue ne se peut renouveler qu'en intégrant des nouveautés, accidentelles d'abord, apparues dans des discours, innovation dont la diffusion va influencer la langue elle-même.

On désigne généralement par néologie, le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Tant qu'il y a des gens pour se servir d'une langue, elle est en perpétuel mouvement.

Comme la vie ne s'arrête jamais, des mots nouveaux sont toujours indispensables pour exprimer les changements qui surviennent : les découvertes scientifiques, les progrès industriels, les modifications de la vie sociale, etc. en même temps, il y a des mots qui s'usent, qui perdent de leur force et de leur expressivité et qui finissent par disparaître.

La notion de néologie constitue une notion empirique. Elle relève d'une observation, d'une pratique et englobe des entités observables. De ce point de vue, elle pose moins de problèmes que la notion de néologisme.

On peut donc dire que le terme de « néologie » désigne le processus et

-

« néologisme » désigne toute création nouvelle d'unités lexicales ; ou même encore « toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien » (J. Dubois, p 355.)

Ce processus de création se fait ou peut avoir lieu, selon les situations de communication pour répondre à des besoins langagiers ; soit pour innover (ou changer) sa manière de s'exprimer ; soit pour désigner un objet, une situation, un état ou une qualité qui sont nouveaux ou se présentent autrement aux yeux des locuteurs d'une langue.

On peut tout de même se poser la question sur l'origine, les sources ou les motivations des néologismes et de la création lexicale. En effet, il y a plusieurs facteurs qui interviennent ayant une relation avec l'espace, le temps et l'action. : contacte de langues, les influences subies et exercées, le mouvement migratoire, le prestige accordé aux formes linguistiques, etc. sans oublier l'évolution de la société sur les plans culturel, social, économique, politique et surtout technologique et technique.

¹² Lien du cours : <https://slideplayer.fr/slide/12666097/> (consulté le 21-10-2022)

1. Les emprunts aux langues étrangères

Les plus nombreux sont les emprunts à l'anglais, de Grande-Bretagne ou des Etats- Unis, appelés emprunts anglo-américains. On les trouve surtout dans la langue de la presse écrite ou parlée, ainsi que dans certains vocabulaires scientifiques ou techniques (celui de l'informatique, par exemple) : aérobie, airbag, autoreverse, barefoot, best of, chromodynamique, clip, déboguer, e-mail, horse-ball, hypermédia, light, manager, mastère, narcodollars, novélisation, raft, rafting, road movie, snowboard, talk-show, vidéoclub, zapper, zappeur, zapping etc.

2. La néologie sémantique (ou de sens)

La néologie sémantique se caractérise par l'apparition d'un nouveau signifié dans un même cadre phonologique. Il y a donc union entre un signifiant déjà existant et un signifié nouveau dont l'association forme, en termes saussuriens, un nouveau signe.

C'est le cas de l'apparition des néologismes sémantiques due à des procédés tels que la métaphore, la métonymie, l'extension, la restriction ou la spécialisation du sens etc.

Exemple : déblocage – suppression des obstacles (déblocage d'une situation politique, sociale)

La création primitive :

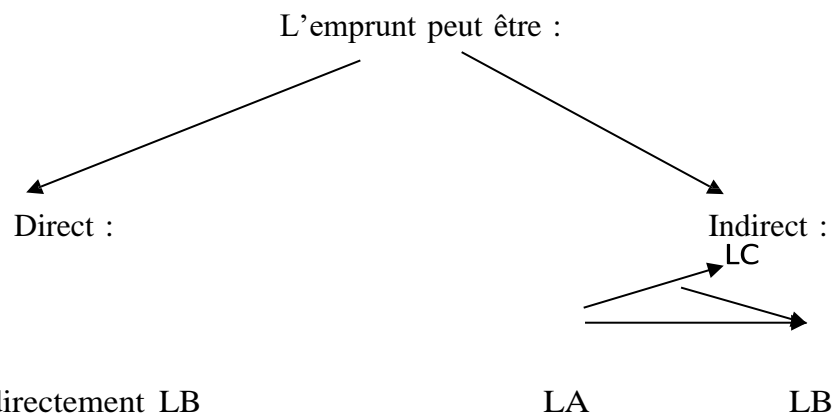
Elle consiste à former des mots totalement nouveaux, sans aucun rapport historique avec les mots qui existent dans la langue. Elle cherche à éviter tous les procédés de formation connus (ex. Kodak et quelques autres termes industriels). Cette forme de création est cependant extrêmement rare, car il est très difficile de construire un mot nouveau sans aucune relation étymologique avec les unités lexicales déjà existantes.

Cours 12

Les emprunts lexicaux

Lorsque deux systèmes linguistiques entrent en contact pour diverses raisons (proximité géographique, colonisation, relations commerciales, l'augmentation des échanges humains et matériels...), des unités passent d'une langue à une autre.

On appelle « emprunt » ce procédé consistant à faire passer une forme (emprunt lexical) ou un sens (emprunt sémantique) d'une langue à une autre. C'est donc le processus consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue.



40

Langue A emprunte directement LB

LA

LB

Dans le monde moderne, la plupart des emprunts semble parvenir aux usagers de la langue par le presse, les livres et plus encore par la radiodiffusion et la télévision. Le terme introduit à toutes les chances de s'introduire dans l'usage de l'ensemble des locuteurs, s'il est considéré comme utile, si son intégration dans le système de la langue ne pose pas trop de problème, si le statut socio-culturel de la langue- source par rapport à la langue-cible est réputé être prestigieux, etc. Progressivement, il prend sa place dans la structure de la langue de la langue et se met à avoir des relations avec les unités préalablement existantes.

1- **L'emprunt lexical** : le mot est intégralement transféré, *la forme et le sens* du

mot sont empruntés. Notons que la langue emprunteuse (ou la langue –cible) adapte le mot emprunté en y apportant des modifications plus ou moins importantes tant en ce qui concerne le sens ou la forme.

Le lexique du français contemporain contient aussi beaucoup de mots d'origine italienne, anglaise, espagnole, arabe, néerlandaise, allemande, portugaise, etc.

Certains emprunts ont été faits il y a très longtemps. C'est le cas par exemple de l'italien qui a fourni de nombreux termes au français déjà au XIV^e siècle et surtout au XVI^e s. l'intégration morphologique de ces mots s'est généralement faite sans difficulté (appartement, altesse, baroque, cavalier,) car cette langue a une structure proche de celle du français.

La situation de l'anglais est différente, les emprunts antérieurs au XVIII^e siècle sont rares. En dehors des quelques exemples parfaitement intégrés (redingote, paquebot, budget,). La connaissance de plus en plus répandue de l'anglais en France a tendance à affaiblir et même à rendre inutile le phénomène d'intégration morphologique. Il n'est donc pas surprenant de s'apercevoir que le phonème anglais [ŋ] apparaît de plus en plus souvent en français (parking, shopping, planning, meeting...).

Les mots empruntés à l'anglais sont souvent soulignés par une connotation valorisante due au prestige de la civilisation anglo-américaine. Ces mots pénètrent dans un grand nombre de secteurs de la langue : commerce : marketing, ... – spectacle : jazz, rock, disc-jockey,- sport : volley-ball, football, ... - journalisme : reporter, flash,...- cinéma : cameraman, script, travelling,... - informatique : hardware, software,....)

L'espagnol a fourni des termes concernant la tauromachie (toro, corrida,...).

Le russe a alimenté la politique et l'économie (soviet,...).

L'emprunt provient de toutes les langues :

- L'anglais : short, football, tennis, budget, est, ouest,

- L'italien : Piano, Balcon, Croissant, gratin,....
- L'espagnol : Bizarre, tornade, fiesta,
- Le portugais : Baroque, calembour, pintade
- L'arabe : Bazar, café, chimie, algèbre, alcool, goudron, girafe, hazard, amiral,....
- Le turc : Divan, turban, kiosque,
- L'allemand : guerre, blason, épée, trêve, sabre, bûche, gerbe, hêtre, chouette, crapaud, marquis, maréchal, baron, chambellan, ...

- **L'emprunt non intégré ou non assimilé :**

Sa forme reste proche du phonétisme de la langue prêteuse et sa graphie d'origine est conservée (lorsque les deux systèmes alphabétiques sont identiques). Ex. fiesta (de l'espagnol).

- **L'emprunt intégré ou assimilé :**

En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement. D'autant plus quand ces mots sont empruntés indirectement. En effet, les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que très rarement.

Ex. « balcone » (italien) est devenu « balcon ».

- **Le xénisme :**

Il s'agit d'un emprunt lexical (forme et sens) qui sert à dénommer des réalités typiquement étrangères des concepts appartenant à une autre culture. Si le mot existe en français la réalité qu'il dénote est étrangère

Ex. *Un harem (de l'arabe)*

2. L'emprunt sémantique

C'est le fait d'emprunter uniquement le sens d'un mot étranger et de l'ajouter au sens d'un mot existant. Lorsqu'on attribue à un signifiant français une acception propre à un mot anglais identique ou semblable par la forme, par exemple, lorsque l'on donne au mot

« *opportunité* » le sens d' « *occasion* » ou de « *chance* » qui sont les significations du mot anglais « *opportunity* » on a comme résultat ce qu'on appelle un emprunt sémantique.

- La façon dont l'emprunt sémantique pénètre dans une langue est très différente de celle de l'emprunt formel, puisque dans la plupart des cas il s'agit d'une contamination inconsciente, d'une interférence entre les deux langues pratiquées par les locuteurs.

L'emprunt sémantique à l'anglais est, en France, un phénomène tout à fait récent.

« *Réaliser* » (*concrétiser- accomplir- effectuer-exécuter-...*) pour « *se rendre compte* » (**constater la réalité de quelqu'un**) « *to realize* » de **l'anglais.**

« *Trafic* » pour « *circulation* »

« *Opportunité* » pour « *occasion* »

Les emprunts, une fois intégrés au système de la langue, fonctionnent comme n'importe quel mot. Ainsi, grâce à la dérivation, ils vont donner naissance à de nouveaux mots.

Ex. budget, budgéter, budgétiser, débudgétiser.

Cours 13

Les relations sémantiques

Les relations sémantiques entre les unités lexicales sont de deux types :

- **Relations hiérarchiques et d'inclusions** lorsqu'elles concernent les unités qui sont de rang différent (hyponymes et hyperonymes, relation partie-tout) ;
- **Relations d'équivalence et d'oppositions** lorsqu'elles concernent des unités de même rang (synonymes, antonymes, cohyponymes).

Ces relations sont dites structurelles car elles contribuent à organiser le lexique.

1. Hypéronymie/hyponymie

On a vu que les unités lexicales peuvent être décrites et classées selon leurs aspects formels. Mais la morphologie lexicale peut s'accompagner d'un secteur proprement sémantique qui regroupe et analyse les unités lexicales en fonction de leur sens.

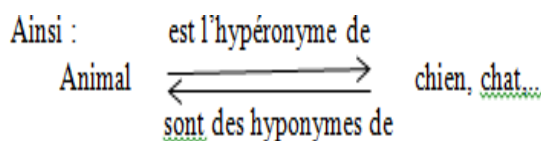
En effet, on peut constater qu'à l'intérieur du lexique, il y a des mots qui entretiennent entre eux des rapports sémantiques plus ou moins étroit : *égoïsme et individualisme* ont une relation de sens qui n'existe pas entre *égoïsme* et *beauté* ; *intelligent* et *bête* se ressemblent plus que ne le font *intelligent* et *bleu* ou *court* ; *détester* et *hair*, *exécrer* ont des rapports de sens que n'ont pas : *détester*, *nager* ou *marcher*. *Vénéneux* et *venimeux* sont plus proches ainsi que *fruit* et *pomme*.

Certains signes entretiennent entre eux des relations d'identité, d'opposition et d'implication sémantiques (synonymes, antonymes, hyponymes/hypéronymes) ; d'autres offrent plusieurs significations (polysémie). On peut également rencontrer des signes qui se ressemblent au niveau formel (homonymie, paronymie). Toutes ces relations lexicales sont le plus souvent définies en contexte et en rapport avec la syntaxe.

2. Hyponymie et l'hypéronymie

Ce sont deux relations réciproques, antonymes, donc l'**hypéronymie** : désignant

la relation du genre à l'espèce et **l'hyponymie** : la relation de l'espèce au genre.



Le critère de repérage est qu'un terme hypéronyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, alors que l'inverse n'est pas vrai. Si dans :

« *J'ai cueilli des roses* » : *Rose* peut être remplacée par *fleurs*. L'inverse n'est pas vrai car « *j'ai cueilli des fleurs* » peut signifier que l'on a cueillis des *lilas* ou n'importe quelle autre fleur.

La relation d'hyponymie est fondamentale dans les taxinomies. Elle est à la base de la définition lexicographique dite de genre prochain et différence spécifique.

Ex. carotte : plante (terme hypéronyme désignant le genre prochain) cultivée par sa racine comestible (différence spécifique).

45

Les termes liés par ce type de relations renvoient à des objets qui sont liés par une inclusion logique. Les mots qui sont liés par une relation d'hypéronymie à un même hypéronyme sont des co-hyponymes de ce terme comme tulipe et rose par rapport à fleur.

Il faut évidemment noter qu'un terme hypéronyme d'un autre comme fleur de rose peut être hyponyme d'un troisième, comme fleur de plante. Lorsque les termes changent, la relation change elle aussi.

Cours 14

La synonymie et l'antonymie

1. La synonymie

Elle désigne la relation que deux ou plusieurs formes différentes (deux ou plusieurs signifiants) ayant le même sens (un seul signifié) entretiennent entre elles.

En principe on établit la synonymie en utilisant une procédure de substitution : on remplace un mot par un autre dans un même contexte.

Substituables dans un même contexte

Quasimodo était difforme, contrefait, laid

Ces mots sont synonymes si le sens n'en est pas modifié. Les synonymes doivent donc appartenir à la même classe grammaticale.

On distingue la synonymie absolue ou totale et la synonymie approchante/approximative/ ou partielle. Les synonymes absolus sont substituables dans n'importe quel contexte et les synonymes approximatifs ou partiels commutent uniquement dans un ou plusieurs contextes déterminés.

Exemple : il y a une équivalence de sens entre forte et épicée quand on remplace : La sauce est forte par : la sauce est épicée

Cette femme est forte / Cette femme est épicée * Remplir une fonction = occuper

Mais non : remplir un formulaire : occuper*

En fait, les cas de la synonymie absolue sont extrêmement rares. Ils ne se rencontrent que dans le langage technique ou scientifique. Par ex. le vocabulaire de la médecine présente des doublets, les uns souvent empruntés ou latins, les autres au grec (ex. ictère, hépatite).

La synonymie est donc le plus souvent partielle : l'un des sens d'un mot coïncide avec l'un des sens d'un autre. Il convient de préciser que la plupart des mots sont polysémiques.

2. L'antonymie

Elle apparaît d'une certaine façon comme le contraire de la synonymie.

« Antonyme » est l'antonyme de « synonyme ». Elle désigne une relation entre deux termes de sens contraires.

On ne parle pas de relation d'antonymie que si les termes ont en une communauté de sens sur laquelle se perçoit leur différence : blanc et noir peuvent être comparés, car il s'agit de deux couleurs, mais blanc et rond ne sauraient être dit antonymes.

On peut classer les antonymes sur le modèle des synonymes en antonymes absolus qui s'excluent toujours, comme présent et absent ; et en antonymes partiels où les unités lexicales ne s'opposent que dans certains contextes. Comme libertin qui s'oppose selon les cas à chaste, à religieux ou à croyant.

La relation d'antonymie existe surtout dans les mots qui représentent des qualités ou des valeurs (beau/laid, bon/mauvais, vrai/faux), des quantités (peu/beaucoup, aucun/tout), des dimensions (grand/petit, long/court), des déplacements (haut/bas, droit/gauche, devant/derrière), des rapports chronologiques (jeune/vieux, après/avant).

Généralement les dérivés d'antonymes sont également antonymes (jeunesse/vieillesse, rajeunir/vieillir, clarté/obscurité, richesse/pauvreté).

Cours 15

La polysémie et l'homonymie

1. Polysémie

Ce terme est utilisé pour décrire le fait qu'une unité lexicale correspond à deux ou plusieurs significations.

La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle. Elle répond au principe d'économie linguistique. Un même signe servant à plusieurs usages. Grâce aux ressources de la polysémie, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité d'éléments, une infinité de contenus inédits et peut faire face aux besoins de nouvelles dénominations ; ainsi la polysémie de souris s'est enrichie pour désigner le boîtier connecté à un micro-ordinateur. L'homonymie, en revanche, n'est pas essentielle au fonctionnement des langues.

Le mot polysémie (ou polysème) s'oppose par définition, au mot monosémique. Il représente une pluralité d'acceptions correspondant à des emplois différents (un même signe pour plusieurs signifiés) : canard par exemple a cinq acceptions : un animal, sucre trempé, fausse note, fausse nouvelle, journal.

La polysémie forme une propriété caractéristique du vocabulaire général. En fait, elle est la conséquence normale et obligée de la vie de la langue. Les sens naissent généralement les uns des autres puisqu'il est très difficile de créer autant de mots nouveaux qu'il y a de référents nouveaux dans des situations elles-mêmes inédites, les usagers de la langue augmentent considérablement, à l'aide de la polysémie, les possibilités des unités lexicales qui existent déjà. Une langue totalement monosémique serait impensable car elle posséderait un lexique pratiquement infini.

2. L'homonymie

Avec l'homonymie il s'agit de relations entre des termes dont le sà est identique. On dit que deux termes sont homonymes s'ils ont un même sà. On distingue les homophones dont la prononciation est identique : thermes- terme ; et les homographes, dont la graphie est identique : couvent (sbstantif) et couvent (verbe),

Parent (sbstantif) et parent (verbe parer). Dans tous les cas ces mots présentent des sens différents et sans lien.

L'homonymie suppose une absence de relation sémantique. Elle se distingue ainsi clairement, sur le plan théorique, de la polysémie où un seul terme représente des sens différents.

Cours 16

Néologie et antonomase du nom propre

1. La néologie formelle

La néologie formelle consiste à créer un mot nouveau avec un signifié nouveau. Un signifiant nouveau avec un signifié : une énergie « surimpossible », « trilogie », (Le Monde octobre 2006), le verbe « pédéger » sont autant d'exemples de modes de formation de néologie formelle.

2. La néologie sémantique

La néologie sémantique consiste à donner une nouvelle acception à un mot déjà existant. Elle associe donc un nouveau signifié à un signifiant connu. Elle naît dans les tropes, métonymies et autres figures de style, en particulier les métaphores.

Les exemples qui suivent permettront d'illustrer les mécanismes d'apparition des métaphores.

2.1.L'antonomase du nom propre

On désigne par un *harpagon*, un homme d'une grande avarice. Cependant *Harpagon* est le nom propre du personnage principal d'une pièce de théâtre de Molière, qui se distingue par une avarice poussée. Le mot *harpagon* figure donc dans les dictionnaires de langue pour définir une catégorie de gens, d'une grande avarice. Ce nom propre a acquis une signification pour désigner toute personne qui se distingue par une avarice poussée ; il est devenu un nom commun. Cette opération est dénommée *antonomase*.

2.2.Métonymies

Le blaireau est un Petit mammifère carnivore, bas sur pattes, de pelage clair sur le dos et foncé sous le ventre, défini par *Le Robert*. L'utilisation des poils de cet animal pour fabriquer des brosses pour la barbe a donné le nom *blaireau* qui désigne une brosse pour la barbe.

Mortureux signale que l'emploi aujourd'hui de *casserole* au sens de « affaire compromettante » est en passe de se lexicaliser. On dit d'un homme politique *il a une casserole, il n'a pas de casserole*. (*La lexicologie entre langue et discours*, 2008 : p. 143)

Ce type de formation de mots nouveaux use de tous les procédés morphologiques réguliers.

L'analogie suppose un modèle et son imitation régulière. Une forme analogue est une forme faite à l'image d'une ou plusieurs autres d'après une règle déterminée. (F. de Saussure, *CLG*, p. 230 et 220 et 227).

Cours 17

Les analyses du sens lexical

1. L'analyse sémique ou componentielle

L'analyse sémique sélectionne un corpus de mots de même catégorie syntaxique, référant à des réalités proches (champ notionnel) qu'elle compare afin d'en dégager les différences minimales (appelés sèmes) qui les distinguent. La méthode s'applique généralement à des noms.

Un exemple a été fourni par l'analyse de B. Pottier(1963) des noms : *chaise, fauteuil, tabouret, canapé, pouf*.

	Pours'assoir	Matériau rigide	2Pour une Personne	3Sur 4pied(s)	Avec 5 dossier	Avec bras6
Chaise	+	+	+	+	+	-
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	+	-	-
Canapé	+	+	-	+	+	-
Pouf	+	-	+	-	-	-
Banc	+	+	-	+	-	-

51

Le sème commun à l'ensemble des mots est un sème générique ; les autres sont spécifiques. Ici, le sémème est *pour s'assoir*, sème générique.

Dans l'analyse sémique, le trait distinctif a un caractère binaire : le sémème possède ou ne possède pas tel sème. Modèle binaire hérité de l'analyse phonologique.

L'analyse sémique est bloquée par deux grandes difficultés.

Le choix du corpus pose le problème de ses limites, ainsi dans les sièges, on peut inclure aussi : *strapontin, pliant, méridiennes, bergère ou chauffeuse* ?

Certains mots posent les choix de traits définitionnels qui marquent des oppositions pertinentes au sein d'un sous-ensemble lexical. Le sémème de « auberge » doit-il retenir le trait/ destiné au logement/ ou le trait /sert les repas/ ? Le trait/ luxueux/ ou le trait /campagnard/ ?

Par ailleurs les oppositions sémiques varient avec le temps et l'espace. L'analyse des noms de siège date de 1964 et aujourd'hui la matrice des traits serait un peu modifiée : le sème2 /en matière rigide/ n'est plus pertinent pour fauteuil. Ainsi, la représentation sémique reste liée aux données socioculturelles qui déterminent le sens lexical.

1. L'analyse distributionnelle

Les différentes acceptions d'un verbe polysémique apparaissent en fonction de sa construction avec les compléments, son environnement linguistique.

Ainsi le sens d'un verbe varie selon le type de compléments présents ou absence de compléments mais aussi de la nature du sujet. Voici un exemple sur le verbe *disposer*, pris dans le *PRE*.

1. « *On disposa devant le poêle le guéridon, le fauteuil et une chaise* » (Romains).
2. « « *Un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables* » (Tocqueville).
3. « *Apprenez que votre tuteur se dispose à vous épouser demain* » (Beaumarchais).
4. « *Je dispose en maître de la nature entière* » (Rousseau).
5. « *C'est à vous de disposer de moi selon vos volontés* » (Molière).

Ainsi, les différentes acceptions du verbe *disposer* : 1 *placer soigneusement* ; 2 *porter à* ; 3 *se préparer à* ; 4 et 5 *faire ce qu'on veut* sont révélées par la nature de ses expansions : les différences de constructions du verbe *disposer* : en 1 transitif direct ; en 2 transitif direct et indirect à la fois (avec la préposition *à*) ; en 3 pronominal et transitif indirect (*se disposer à*) ; en 4 et 5 transitif indirect (avec la préposition *de*). Il faut prendre en considération aussi la nature des traits des différents compléments, en 1 par exemple le complément d'objet est obligatoirement concret.

D'autres approches du sens telles l'approche prototypique, stéréotypique et l'approche constructiviste ont posé le problème du sens lexical¹³

3- Le prototype

Dans cette approche, la structure interne des catégories se fonde sur le degré de ressemblance avec le meilleur représentant de la catégorie, dénommé *prototype*. Ainsi, *moineau* serait un meilleur représentant de la catégorie *oiseau* qu'autruche ou poulet. Le prototype *moineau* est le modèle central autour

¹³ Sur ce point lire, G.Kleiber, , La polysémie en question, chapitre 1, p. 35-52. F. Recanati »La polysémie contre le fixisme « ; Aux sources de la polysémie nominale Langue française,113 ?1997, p. 107-123, R ; Martin, Sémantique et automate, PUF, 2001,p. 28-(à).

duquel s'organise la catégorie, autruche ou *poulet* se situant à la périphérie de la catégorie.

4-Le stéréotype

4-a-Les noms d'espèces naturelles

Le stéréotype consiste en la description d'un spécimen d'une classe naturelle, présentant les caractéristiques qui lui sont attribuées. L'exemple du citron comprenant les traits */peau jaune/ /gout acidulé/*, etc. Cependant le trait

/jaune/ qui décrit le citron typique n'est pas vrai pour le citron vert, qui reste un citron. Le stéréotype est donc surtout une idée conventionnelle qui répond à l'image sociale partagée de l'unité lexicale.

Le stéréotype est en usage plus dans la définition lexicographique et fournit un ensemble de propriétés plus riche, définition hyper-spécifique. Ainsi, la définition de *corbeau* dans le *TLF* :

Corbeau : grand oiseau (Passereaux) au plumage noir, au bec fort et légèrement recourbé, réputé charognard.

Comprend des traits descriptifs et un trait culturel (réputé charognard) qui donne l'image du corbeau stéréotypique.

Faucon : Oiseau rapace diurne caractérisé par une vue perçante, un bec et des griffes en forme de faux et dressé autrefois pour la chasse.

Les dictionnaires, cependant ne font pas l'unanimité sur la description des stéréotypes. Pour le *PRE*, *corbeau* a le trait */souvent agressif/*. En effet, les traits stéréotypiques sont par nature non-limités et restent liés à l'image sociale d'une communauté.

Par ailleurs, d'une époque à une autre, les représentations culturelles changent. Voici une définition extraite du dictionnaire de Richelet (1690) :

Chat : animal très connu... qui a les yeux étincelants, qui est fin, qui vit de souris et de toutes sortes de chair ; qui hait les rats, les souris, les chiens, les aigles, les serpents et l'herbe, que l'on appelle la rue.

Et cet exemple pour le mot *tigre* proposé par le *Petit Larousse illustré* de 1958 : *Le tigre est cruel sans nécessité.*

5-L'approche constructiviste ou dynamique du sens

Cette approche remet en cause la possibilité d'un sens conventionnel, à priori, contenu dans les expressions linguistiques qui pose une conception « *fixiste* » du sens. Le sens des mots varient

systématiquement d'une occurrence à une autre ; il n'est pas fixé une fois pour toute. Le sens doit nécessairement se construire en interaction avec le contexte (d'où le nom aussi de contextualisme).

On peut retenir que ces différents courants ont développé une réflexion sur la polysémie et proposent une analyse de sens en termes non référentiels. Ces approches renouvellent les théories sur le sens en portant l'accent sur la génération du sens. Elles relèvent davantage de la pragmatique et de la sémantique des énoncés que de la sémantique lexicale.

EXERCICE

Classer les définitions suivantes extraites de différents dictionnaires, en observant le rapport entre le défini, et la périphrase définitoire.

1. **Bavardage** (n. m). Action de bavarder (*PR*).
2. **Bavarder** (v. intr). Parler beaucoup, de choses et d'autres (*PR*).n.
3. **Chouchou, oute** (n. *Fam*) : favori, préféré (*PR*).
4. **Conservation** n. f. : action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état.
5. **Dans** (prép.) : Préposition indiquant la situation d'une personne, d'une chose par rapport à ce qui la contient.
6. **Fenouil** (n. m.) : plante potagère aromatique (*DFC*).
7. **Fourmi** (n. f.) : insecte de quelques millimètres de long, vivant en société ou fourmilière, où l'on rencontre des reines fécondes et de nombreuses ouvrières sans ailes (*Lexis*).
8. **Fourmi** (n. m.) : insecte hyménoptère de petite taille vivant en colonies nombreuses (*TLF*).
9. **Fourmi**. (n. f.) : petit insecte noir ou rouge, très actif, qui vit en société dans les fourmilières (*Le Robert des jeunes*). 1991).
10. **Grailler** (v tr.) : *Fam.* : manger (*PR*)
11. **Lâchement** (adv.) : d'une manière lâche. (*PR*).
12. **Maniaque** (adj. et n.) : se dit de quelqu'un qui a une idée fixe, bizarre ou perverse. (*DFC*).
13. **Patin** (n. m.) : semelle munie d'une lame métallique que l'on fixe sous la chaussure pour glisser sur la glace (*DFC*).
13. **phytophage** (adj. et n.)/*Zool.*/ qui se nourrit de matières végétales (*PR*).
15. **Sacré, e** (adj. avant le nom) : *Fam.* : sert à renforcer un terme injurieux (*PR*).

16. **Sec, sèche** (adj.) : qui n'a pas ou qui a peu d'humidité (*Lexis*).
17. **Sapin** (n. m.) : grand arbre résineux à feuillage persistant (*DFC*).
18. **Sapin** (n. m.) : arbre résineux au tronc grisâtre, commun dans les montagnes d'Europe occidentale entre 500 et 1500 m, à feuilles persistantes portant deux lignes blanches en dessous.
19. **sapin** (n. m.) : arbre conifère résineux au tronc grisâtre et écailleux de la famille des Abiétinées, à tronc droit et élevé, à écorce grisâtre et écailleuse, à branches plongeantes, à aiguilles persistantes, dont le fruit est un cône dressé et dont on rencontre de nombreuses variétés en moyenne montagne (*TLF*).
20. **Zazou** (n. et adj.) : *Fam.* : surnom donné à Paris, pendant la Seconde Guerre mondiale à la jeunesse excentrique (*PLI*).

Corrigé de l'exercice :

On peut dégager quatre types de définitions :

- 1) La définition par inclusion : 2, 6, 7, 8, 9, 13, 17, 18, 19 ;
- 2) La définition morphosémantique : 1, 4, 11, 14 ;
- 3) La définition par synonyme ou par antonyme ; 3, 10, et 16 ; 4) la définition métalinguistique : 5, 12, 15 et 20.

55

Les définitions par inclusion sont formées nécessairement de deux parties : l'incluant qui désigne le genre (catégorie générale) dont fait partie le mot à définir et les traits spécifiques qui différencient les espèces entre elles.

Les définitions morphosémantiques sont réservées aux mots construits (dérivés et composés). Elles définissent l'affixe ou le lien de composition : *ement* « d'une manière », *age, ation* « action de » La définition du mot savant *phytophage* renseigne sur la structure syntaxique du composé (N+V) et donne des équivalences des éléments savants *qui se nourrit de matières végétales*.

La définition par synonyme ou antonymes donne des équivalences de contenu en exploitant les relations sémantiques des unités lexicales : relation d'antonymie *sec/humide*, relation de synonymie *grailer/manger*. Ce sont les mots marqués *familiers* qui sont l'objet d'une équivalence synonymique.

La définition métalinguistique caractérisée par la présence d'une *copule* – *se dit de*(12), *-sert à* (15) ; soit par un incluant métalinguistique –*préposition* (5), *surnom* (20). Contrairement à toutes les autres définitions, elles ne sont jamais substituables au mot défini.

Cours 18

Les relations sémantiques (Suite)

Les relations sémantiques entre les unités lexicales sont de deux types :

-relations hiérarchiques et d'inclusions lorsqu'elles concernent les unités qui sont de rang différent (hyponymes et hyperonymes, relation partie-tout) ;

-relations d'équivalence et d'oppositions lorsqu'elles concernent des unités de même rang (synonymes, antonymes, cohyponymes).

Ces relations sont dites structurelles car elles contribuent à organiser le lexique.

1. Relation de hiérarchie et d'inclusion

1.1. L'hyponymie et l'hyperonymie

La relation d'hyponymie est une relation hiérarchique qui unit un mot spécifique' *sous-ordonné*), l'hyponyme, à un mot plus général (superordonné) appelé *l'hyperonyme*. Ainsi *rose* et l'hyponyme de *fleur*, *fleur* est l'hyperonyme de *rose*, *dorade* est l'hyponyme de poisson, *poisson* est l'hyperonyme de dorade L'hyperonyme est l'incluant dans les définitions logiques.

1.2.Relation d'implication

L'hyponyme établit une relation d'implication unilatérale entre deux unités : *si x est une rose, alors x est une fleur* ; mais la réciproque n'est pas vraie, on ne peut établir *si x est une fleur, alors x est une rose*. L'hyperonyme peut servir d'anaphore dans les reprises dans un texte parce qu'il désigne ce que désigne l'hyponyme.

Un chien entra. L'animal était errant.

**un animal entra. Le chien était errant.*

Ainsi, la construction admet :

Paul a demandé des œillets et d'autres fleurs.

Et non ** Paul a demandé des fleurs et d'autres œillets.*

1.3.Structures hiérarchiques

Un mot peut entrer dans une série d'inclusions successives, à la manière des poupées russes. *Chêne/arbre/végétal/plante Labrador/chien/animal. Reinette/pomme/fruit*

Ainsi, certains mots sont tour à tour hyponymes et hyperonymes : *chêne* par exemple est l'hyponyme d'*arbre* et qui est son hyperonyme et ce dernier est l'hyponyme de *végétal* qui est

son hypéronyme et qui à son tour se trouve être l'hyponyme de plante Cette hiérarchisation est bloquée vers le haut par la présence de noms très généraux (chose, truc).

1.4.La relation partie-tout

C'est une relation hiérarchique qui existe entre un couple de termes dont l'un désigne une partie et l'autre le tout, relatif à cette partie : *guidon/bicyclette, poignée/valise, bras/corps, ongle/doigts, porte/maison, voile/bateau*. *Guidon* est une partie de la bicyclette ou *méronyme*, nom de la partie ; la bicyclette désigne le tout ou *l'holonyme*, nom du tout. La notion de partie-tout concerne les noms qui renvoient à des référents divisibles et discrets principalement les noms comptables.

Les méronymes présentent des analogies avec les hyponymes. La méronymie est comme l'hyponymie, une relation logique d'implication (*doigts* implique *main*). Cependant, la méronymie se distingue de l'hyponymie car elle exprime une appartenance que l'on peut paraphraser par le verbe *avoir* : *le guidon est une partie des bicyclettes/la bicyclette a un guidon*. Au contraire dans la relation hyponymique, liée à l'opération d'inclusion, l'hyponyme est dominé par un nom attribut : *la tulipe est une fleur*.

Un autre trait essentiel les distingue : un hyponyme contient des propriétés de l'hypéronyme ; ce qui n'est pas le cas de l'holonyme dont les traits ne se retrouvent pas dans son méronyme. Les co-hyponymes de fleurs : *tulipe, œillet, rose* possèdent les propriétés de la classe *fleur* (pétales, parfum, etc.), mais les méronymes de *bicyclette, guidon, roues* n'ont pas en commun les propriétés de la classe bicyclette. Enfin, les reprises anaphoriques diffèrent : les méronymes peuvent figurer en position d'anaphores.

Ex : Un camion passe ; les phares sont cassés. Il prend le livre ; les feuilles sont déchirées.

2. Les relations d'équivalence et d'opposition

2.1.La synonymie

La synonymie est la relation d'équivalence entre deux ou plusieurs unités lexicales de forme différentes. Les synonymes ont un même signifié et des signifiants différents. Ils s'opposent aux homonymes qui ont des signifiants identiques et des signifiés différents. La synonymie lexicale se manifeste entre mots et ou syntagme de même catégorie grammaticale : *chaussure/soulier*.

Cependant la synonymie n'est pas une équivalence de sens absolue. L'identité de sens pourrait se rencontrer dans les langues de spécialités *entrée et adresse* en lexicographie, par exemple.

On parle de quasi-synonymie ou de parasyonymie pour marquer le caractère approximatif de la synonymie.

2.2.La différenciation des synonymes

Les différences entre les parasyonymes se manifestent sur trois plans : syntaxique, sémantique et pragmatique.

a-Les différences syntaxique (contextuelle) :

On peut observer que deux unités qui commutent dans un même contexte ne commutent plus dans un autre contexte. Il s'agit de synonymie partielle ou contextuelle, par contextuelle, on entend l'environnement linguistique. Ce phénomène est lié en partie à la polysémie des mots : *battre* et *frapper* commutent dans le sens de donner des coups, et ne le peuvent plus dans d'autres contextes : *battre un record* : **frapper un record*.

Grave et *sérieux* commutent notamment lorsqu'ils sont utilisés avec un nom abstrait : *la situation (la question, l'affaire, le problème, la crise) est grave* : *est sérieux (se)* ; leur signification est voisine : «qui a une très grande importance et peut avoir des conséquences fâcheuses » ; mais *grave* comprend, en outre, le sème /imminence du préjudice/. En revanche, lorsqu'il s'applique à un nom concret /audible/, la commutation est impossible : *le son de cet instrument est grave* (**sérieux*). (Lehmann & Martin –Berthet,2008, p. 86).

L'analyse distributionnelle est opératoire, ici, car elle consiste à dégager dans la phrase les propriétés distributionnelles qui sont propre à cette unité, en spécifiant les constructions syntaxiques et en indiquant la nature sémantique des environnements, (traits sémantiques de sélection tels que humain, non-humain, concret, abstrait, comptable, massif).

b-Les différences sémantiques

La différence entre les synonymes porte sur les sèmes spécifiques.

Cime se distingue de *sommet* par le sème /pointu/ ; *pourpre* de *rouge* par le sème foncé ; *lassitude*, *épuisement*, désigne le même état physique que *fatigue*, mais avec une différence de degrés, ce sont des synonymes intensifs. Ces synonymes peuvent se trouver dans les mêmes contextes(*le sommet d'un arbre, la cime d'un arbre ; une étoffe rouge, une étoffe pourpre*).

c-Les différences pragmatiques

Lorsque des mots synonymes ont le même sens dénotatif, ils diffèrent par leurs significés connotatifs.

Variations liées aux registres de langue : soutenu, familier, standard, voire argotique : ainsi pour chaussure le *LE* donne comme liste de synonymes :

Chaussure (n.m) : soulier sans mention ;(familier) : godasse, grolle, pompe, tatane ; (argot) : croquenot, godillot ; (vieux) : ribouis sorlot

Toutes ces unités qui dénotent le même objet ne peuvent indifféremment apparaître dans de mêmes contextes. Chaque terme doit répondre à une situation appropriée.

La synonymie est limitée par ailleurs par les collocations, figées ou semi figées (expressions lexicalisées) : *être dans ses petits souliers* ne peut accepter

**être dans ses petites chaussures* comme substitut.

Cours 19

Les relations d'équivalence et d'opposition(suite)

1. La synonymie

La synonymie est la relation d'équivalence entre deux ou plusieurs unités lexicales de forme différentes. Les synonymes ont un même signifié et des signifiants différents. Ils s'opposent aux homonymes qui ont des signifiants identiques et des signifiés différents. La synonymie lexicale se manifeste entre mots et ou syntagme de même catégorie grammaticale : chaussure/soulier.

Cependant la synonymie n'est pas une équivalence de sens absolue. L'identité de sens pourrait se rencontrer dans les langues de spécialités entrée et adresse en lexicographie, par exemple. On parle de quasi-synonymie ou de parasynonymie pour marquer le caractère approximatif de la synonymie.

1.1.La différenciation des synonymes

Les différences entre les parasynonymes se manifestent sur trois plans : syntaxique, sémantique et pragmatique Syntaxique (contextuelle)

On peut observer que deux unités qui commutent dans un même contexte ne commutent plus dans un autre contexte. Il s'agit de synonymie partielle ou contextuelle, par contextuelle, on entend l'environnement linguistique.

Les antonymes sont définis comme des mots de sens contraire et apparaissent comme opposés aux synonymes. Ce qui permet d'observer l'analogie de fonctionnement des antonymes avec les synonymes ; synonymie partielle et antonymie partielle fonctionnent de manière analogue puisque à un terme polysémique peuvent correspondre plusieurs antonymes selon ses emplois : l'adjectif *propre*, par exemple, a : *sale* et *malpropre* (synonymes entre eux) au sens concret ; *impropre* au sens de *approprié*, convenable et adapté.

D'autre part, la notion d'antonymie recouvre des types d'oppositions binaires. Sur la base de critères logiques, on en distingue trois types.

2. Antonymes contradictoires ou complémentaires

Ils sont en relation d'opposition totale. La présence de l'un entraîne la négation de l'autre, les deux mots ne peuvent être niés simultanément : vivant/mort : male/femelle/, présent/absent.

a-Antonymes contraires ou « gradables »

Les mots peuvent s'échelonner dans une gradation et acceptent la présence de degrés intermédiaires tels : *grand/petit, large/étroit, riche/pauvre, beau/laid, bon/mauvais*. Dans ces termes, l'opposition n'est pas exclusive mais permet la gradation, on peut évaluer ainsi : *il est passablement (assez, plus, très) riche* ce qui n'est pas le cas pour les contradictoires dont on ne peut pas dire *il est passablement (moins, plus,) mort*. La gradation repose sur une comparaison et la négation de l'un des deux termes n'entraîne pas automatiquement l'affirmation de l'autre. Enfin il est observé que les antonymes lexicaux (*intelligent/sot, bon/mauvais/*) sont plus nombreux que les antonymes morphologiques : *intelligent/inintelligent, hypertension/hypotension*.

b-Antonymes converses ou réciproques

La relation d'opposition de ces couples de mots se manifeste par une permutation des agents du procès du verbe : *mari/femme, donner/recevoir*, ainsi en disant *Jules est le mari de Julie*, je peux permuter *Julie est la femme de Jules* ;

Les antonymes converses se rencontrent dans les domaines de relations de parenté et d'échanges sociaux (*père/fils, médecin/malade, employé/patron*) et dans le domaine des relations temporelles et spatiales.

61

Remarque :

Le principe de dichotomisation est un principe essentiel au fonctionnement des langues ; il correspond à des schèmes cognitifs. Il y a une tendance générale de l'homme à catégoriser l'expérience en termes d'oppositions binaires. (A. Lehmann et F. Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie*, 3ème édition, p. 92, 2008. Armand Colin.)

3. La polysémie

a-Polysémie et monosémie

Un mot polysémique (ou polysème) est un mot qui présente plusieurs acceptions correspondant à plusieurs emplois différents. Il y a un signifiant pour plusieurs signifiés : *canard*, par exemple, a cinq acceptions : « animal », « sucre trempé », « fausse note », « fausse nouvelle », « journal ». Les diverses acceptions d'un polysème ne sont pas disjointes ; elles entretiennent des liens entre elles. La polysémie s'oppose à la monosémie : le mot monosémique a une seule acception, un signifiant pour un signifié ; par exemple, *décélérer, réduire l'accélération, monoparental* qui a un parent unique.

Deux caractéristiques distinguent généralement le mot monosémique du mot polysémique :

-le polysème, mot à plusieurs acceptions, fait partie du lexique général (ciel, foyer, marché, instruire) tandis que le mot monosémique relève des lexiques de spécialité (hydrocarbure, phonème, optique).

-Le polysème a une fréquence d'emplois relativement élevée contrairement au mot monosémique. *Etre, faire, pouvoir, homme, devoir, jour* font partie du noyau des mots les plus fréquents du français.

La polysémie présente la difficulté de délimiter le nombre d'acceptions d'un polysème. Le découpage des acceptions et le nombre exact d'acceptions varie selon les dictionnaires. « La polysémie se caractérise par l'impossibilité de définir, à coup sûr, un nombre précis de sens » (*La polysémie, construction dynamique du sens*) B. Victorri et C. Fuchs.

Par ailleurs, il arrive que des polysèmes aient des acceptions opposées : *l'hôte*, c'est celui qui reçoit et celui qui est reçu. Dans ce cas, les ambiguïtés sont levées par le cotexte (environnement linguistique) et le contexte (circonstances énonciatives et référentielles). Il faut noter aussi que la polysémie est un phénomène massif. Plus de 40% des mots de la nomenclature du *Petit Robert* sont polysémiques, et toutes les classes syntaxiques sont concernées (noms, verbes, adjectifs adverbes, prépositions, conjonctions, pronoms etc. Les affixes sont également touchés par ce phénomène.

62

4. Homonymie

a-Homonymes, homophones, homographes

Les homonymes sont donc des unités linguistiques dont les signifiants sont identiques et les signifiés différents. On y distingue, cependant, les homophones de même prononciation (identité du signifiant oral), *mère, maire, mère* ; les homographes de même orthographe (identité du signifiant graphique), *avocat* (juriste), *avocat* (fruit) ; grève (arrêt de travail) ; grève (plage). Le terme d'homonyme s'applique pour les deux catégories.

L'homonymie est relativement maîtrisée lorsqu'elle concerne des classes syntaxiques différentes ; dans les autres cas, comme pour la polysémie, le contexte et le cotexte permettent de lever les ambiguïtés qui peuvent surgir et même souvent de se livrer à des jeux de mots ludiques.

a- Analyse de la polysémie : traitement unitaire et traitement homonymique

Traitement homonymique ou polysémique :

Le problème de l'*homonymie/polysémie* est analysé en synchronie sous deux angles différents. L'analyse détermine si les différences de sens que présente une unité linguistique sont importantes pour appliquer le traitement homonymique de la polysémie. Cela consiste à diviser le mot polysémique en plusieurs homonymes, appelé en lexicographie, **dégroupement homonymique**. Par contre, si les sens et les emplois sont suffisamment proches pour être considérés comme les acceptions d'un même mot, on applique le traitement unitaire, **traitement polysémique**.

b- Les critères de la disjonction en homonymes :

- **Le critère syntaxique**

Deux mots sont homonymiques lorsque leurs distributions respectives (environnement linguistique) montrent une différence sémantique que révèle la synonymie, commutation synonymique.

Voici un exemple de l'adjectif *cher* proposé par Jean Dubois (*grammaire structurale : le nom et le pronom*, Larousse, 1964, p. 14).

Les deux homonymes *chers* s'opposent dans la distribution sur deux points :

- En position d'attribut : *cher*₁ « aimer » est obligatoirement suivi d'une expansion (*cher* à quelqu'un), *cher*₂ « qui coûte cher » ne nécessite pas de complément.

- *Cet ami m'est cher.*

- *Ce livre coûte cher.*

- *Les médecins sont chers. Les livres sont chers.*

Si l'expansion est supprimée, le sens de *cher* change :

- *Ce livre m'est cher. Ce livre est cher.*

- En position d'épithète : *cher*₁ « aimé » tend à précéder le nom ;

- *Cher*₂ « qui coûte cher » est toujours placé après le nom.

- *Ton cher ami est parti.*

- *Il ne quitte pas ses chères pantoufles Il achète des pantoufles chères*

Ainsi, aux deux homonymes, « *cher* » distingués selon ces critères, correspondent des synonymes différents : *aimé, adoré* vs *couteux, onéreux*.

- **Le critère sémantique**

Dans le cas des homonymes où il y a disjonction des sèmes, les deux unités homonymes ne partagent aucun sème commun (absence de sème commun), dans le cas des mots polysémiques, il y a intersection des sèmes, présence de sèmes communs.

Cependant le critère sémantique est relativement fragile dans bien des cas.

Ainsi pour *cher* Lehmann, *Introduction à la lexicologie*, p.103, fait remarquer :

« L'adjectif *cher* (qui vient de *carus*) est considéré traditionnellement comme un mot polysémique mais la divergence sémantique entre les acceptions « aimé » et « qui coûte cher » est telle qu'elle justifie le dégroupement en deux entrées : c'est le traitement lexicographique adopté par le DFC et le Lexis (1975) qui, comme le DFC, pratique le dégroupement de mots à même étymon. Mais un locuteur donné pourra avoir le sentiment contraire et percevoir une relation entre « aimé » et « coûteux » (liés par les sèmes /mesurable/ et /intensité/) ».

c- Le critère morphologique

Le critère morphologique est lié à la dérivation. Deux unités sont homonymiques lorsqu'ils sont les bases de dérivations différentes :

- *Adhérer*₁ « s'engager, entrer comme membre dans une association, faire partie de... », *adhésion*.
- *Adhérer*₂ « coller, s'attacher », *adhérence*.
- *Louer* « prêter ou emprunter moyennant une contrepartie », *location*. *Louer* « rendre grâce à Dieu », *louange*.

64

De manière générale ces trois critères syntaxique, sémantique et morphologique qui permettent un traitement homonymique de la polysémie sont sujet de multiples critiques.

Le critère dérivationnel qui fonctionne sur les relations morphosémantiques est en partie invalidé : il exclut d'une part les mots sans dérivés, d'autre part beaucoup de sens ne sont pas en relation avec de dérivés ; enfin, lorsque le dérivé est polysémique cela pose problème.

Les critères syntaxiques ne permettent pas toujours de relever les différences de sens car il y a rarement correspondance absolue entre différences syntaxiques et différences sémantiques. Les critères sémantiques restent aussi aléatoires dans la mesure où l'on peut se poser la question : à partir de quel degré de divergence sémantique est-on en présence d'homonymes ou de polysémie ? Cette difficulté d'établir des critères rigoureux est inhérente à la substance sémantique qui forme un continuum.

Cours 20

Sémantique de la phrase vs sémantique du discours

1. Langue et discours

La langue s'oppose au discours comme système de communication abstrait à ses réalisations concrètes, son usage par un locuteur dans un échange particulier. « La langue assumée par l'homme qui parle » (Emile Benveniste, PLG, T.I, p. 266.) La langue est disponible à tout locuteur. Les discours, qui sont la langue actualisée, assurent dans les échanges sa conversion. L'énonciation assure la conversion de la langue en discours.

1.1.Le rôle de la syntaxe

Dans les discours, les mots apparaissent sur l'axe syntagmatique organisés à différents niveaux : syntagmes, phrases et suite de phrases. Chaque niveau d'organisation implique la conversion des lexèmes.

1.2.Syntagme nominal

Ainsi la structure syntaxique fondamentale pour le nom est le syntagme nominal. Le nom commun, dans le SN, est nécessairement précédé d'un déterminant et généralement suivi de compléments (adjectif, syntagme prépositionnel, proposition relative). Le lexème *bureau* hors structures syntaxiques a une signification, une référence virtuelle et ne désigne rien de particulier. Lorsqu'il apparaît dans des syntagmes à l'exemple de : *ce bureau, un bureau de tabac, le bureau que j'ai acheté*, il désigne un objet identifiable dans la réalité, il acquiert une référence actuelle. Cette distinction oppose le lexème au vocable.

1.3.Le verbe dans la phrase

La phrase est le lieu où se fait la sélection entre plusieurs verbes homonymes ou entre plusieurs acceptions d'un verbe polysémique, en fonction de la construction et des traits sémantiques des noms sujet et compléments.

- Avec la phrase, on quitte la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme système de communication, dont l'expression est le discours. La phrase est une unité complète qui porte à la fois sens et référence : sens parce qu'elle est informée de signification et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. Ceux qui communiquent ont justement ceci en commun, une certaine référence de communication, à défaut de quoi la communication comme telle ne s'opère pas, le « sens » étant intelligible, mais

la « référence » demeure inconnue. (E. Benveniste, « Les niveaux de l'analyse linguistique» *PLG*, t.1. Paris, Gallimard, 1966, p. 130.

L'interprétation d'une phrase est dépendante de la relation établie par le locuteur entre son sens linguistique (sa signification littérale) et la situation de communication. C'est dans l'énonciation que les mots, qui ont en langue une référence virtuelle, acquièrent une référence actuelle.

2. La désignation et la coréférence discursive

Un autre aspect du lexique apparaît dans son actualisation dans les discours. Les discours, en effet, mettent en place en fonction de leurs propos des coréférences, des syntagmes différents qui renvoient au même objet) entre des mots différents : en analysant l'exemple suivant, extrait d'*Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle (1686),¹⁴ on peut observer que des verbes différents expriment tous la même chose, le mouvement de rotation de la lune autour de la Terre. ;

- La lune **tourne** autour de la Terre [...] ; mais comme la Terre avance toujours dans le cercle qu'elle décrit autour du soleil, la lune la **suit**, en tournant toujours autour d'elle et si elle tourne autour du soleil, c'est pour ne point la **quitter**.

Dans cet extrait, les verbes « tourner (autour de) », « suivre », et « (ne point) quitter » ne sont pas synonymes en langue. Cependant dans ce discours, qui vulgarise les termes scientifiques, ils renvoient la même chose. Différents en langue par leur signification, ils sont Co référents (renvoient à la même réalité) dans ce discours ou ils désignent la même réalité, ils forment ce que M-F Mortureux dénomme *un paradigme désignationnel*. Ce fonctionnement linguistique qui ici vise la vulgarisation qui remplace les termes spécialisés par des mots courants est largement employé dans les textes littéraires.

Le choix des noms coréférents à un même syntagme n'est pas aléatoire ; il se fonde sur des critères linguistiques et discursifs. Le choix construit le texte en apportant des éclairages différents sur l'objet des différentes désignations.

L'exemple qui suit⁵ illustre cela (M-F. Atala)

« Souvent la longue chevelure d'Atala, jouet des brises matinales, étendait son voile d'or sous nos yeux ; souvent pliant sous le fardeau, j'étais obligé de le déposer sur la mousse et de

¹⁴ IN *La lexicologie entre langue et discours*, M. F. Mortureux, 2008, p. 125.

m'assoier auprès, pour reprendre des forces. Enfin, no arrivâmes au lieu marqué par ma douleur ; nous descendîmes sous l'arche du pont. O mon fils ! il eut fallu voir un jeune sauvage et un vieil ermite à genoux l'un vis-à-vis de l'autre dans un désert creusant avec leurs mains un tombeau pour une pauvre fille dont le corps était étendu près de là, dans la ravine desséchée d'un torrent.

Gardant un silence effroyable, j'attachai pour la dernière fois mes yeux sur le visage d'Atala. Ensuite je répandis la terre du sommeil sur un front de dix-huit printemps ; je vis graduellement disparaître les traits de ma sœur et ses grâces se cacher sous le rideau de l'éternité ; son sein surmonta quelque temps le sol noirci comme un lis blanc s'élève au milieu d'une sombre argile : « Lopez, m'écriai-je alors, vois ton fils inhumer ta fille ! et j'achevai de couvrir Atala de la terre du sommeil. »

(F.R. de Châteaubriand, *Atala*, 1801-1805)

Dans cet extrait, l'auteur désigne tour à tour l'héroïne éponyme du texte :

Paradigme des syntagmes désignant Atala

Désignation directe : Atala (1 ; 11. 15), le fardeau (2), une pauvre fille (6), la beauté (8), ma sœur (12), ta fille (15).

L'ensemble de ses désignations donne à ce récit un ton pathétique semé de contrastes.

Cours 21

La sémantique et diversité des vocabulaires dans la société

La diversité des situations de communication (thèmes des discours, relations entre interlocuteurs, circonstances générales, enjeux de la communication...) a pour effet la diversité des vocabulaires.

1. Les différents registres de langue

Il y a différentes façons de parler, de la manière la plus vulgaire à la manière la plus distinguée. Ces différentes façons de s'exprimer sont globalement classées en trois grands registres : soutenu, courant, familier. Ces registres se distinguent par la qualité de l'expression, la richesse du vocabulaire et la complexité de la syntaxe. Chaque contexte de communication est associé à un niveau de langue qui lui est approprié.

Les niveaux de langue participent à l'amélioration de la qualité d'un texte et contribuent à le rendre plus crédible, adéquat.

1-a- Le registre soutenu

La langue soutenue ou littéraire est un raffinement de la langue standard. On la reconnaît dans l'utilisation d'un vocabulaire plus riche, de structures de phrases plus complexes, de figures de style plus élaborées et dans l'utilisation de modes et de temps de verbes qui sont normalement peu employés. Le langage soutenu est peu utilisé à l'oral, mais fortement employé dans les écrits.

« En ce jour de l'an de grâce 1651, nous *passâmes* pour la première fois au large de l'*isthme* de St-Allegro, la terre *mythique* que nous cherchions depuis le moment où, par un heureux et *rarissime* hasard, nous *fîmes* la rencontre de cet *insolite*, mais aimable humain qu'était Diego de la Marta. »

Ainsi, on peut observer le choix de mots peu fréquent, *isthme*, *mythique*, *rarissime*, *insolite*.

L'usage du passé simple, de phrases complexes.

1-b- La langue Standard

La langue standard (ou langue courante) est celle qu'on devrait normalement employer à l'écrit pour les documents formels auxquels on attache une certaine importance, comme les lettres et

les travaux scolaires. Elle est, entre autres, couramment utilisée à la radio et à la télévision pour les reportages, les documentaires, les nouvelles et, en classe, pour les exposés oraux.

1-c- La langue familière :

La langue familière est généralement employée à l'oral. Elle respecte, la plupart du temps, les règles de base de la grammaire, mais permet des écarts qui simplifient la façon de s'exprimer. Malgré cela, elle demeure admise sous certaines conditions. Elle correspond au langage courant ; celui qu'on utilise tous les jours.

Comme son nom l'indique, ce registre est surtout employé entre proches, entre personnes appartenant à une même communauté sociale (membres de la famille, amis, camarades de classe, collègues de travail, etc.), ce qui laisse supposer une absence de hiérarchie entre les interlocuteurs qui se connaissent bien mutuellement.

« Au bureau, un de mes collègues, sa femme, elle a eu un bébé. » au lieu de

« La femme d'un collègue du bureau a eu un bébé. »

« Tu m'appelles d'où ? » au lieu de « D'où est-ce que tu m'appelles ? »

Dans la suppression du « *ne* » de négation

« T'es pas venu, pourquoi ? » au lieu de « Pourquoi n'est-tu pas venu »

2. Les vocabulaires non conventionnels

Les diverses formes d'argot sont des vocabulaires car la forme des phrases et la phonologie restent globalement conformes à la syntaxe et la prononciation du français. L'argot est le vocabulaire d'un groupe social (pègre, milieu professionnel, jeunes branchés).

[L'argot] double le vocabulaire commun mais avec des résonances culturelles [...] propres. [...] L'argot dispose des procédés spécifiques ou non : procédés formels comme la dérivation dite parasitaire (ex. *argomuche*) ou la troncation (ex *prof*) et les procédés jouant sur le glissement de sens qui ne sont pas sans évoquer les tropes de la rhétorique (la lame pour le (couteau), le blé pour l'argent métonymie, le blé pour (l'argent), métaphore...etc.

« Panorama des argots contemporains », *Langue française* n°90, p.5

Cependant, ce vocabulaire ne fait pas exception aux autres vocabulaires marqués et tend à être banalisé ce qui fait que dans le *Petit Larousse* où le *Petit robert* des mots comme *boulot*, *bossier*,

turbiner, chocotte... y figurent avec la mention *arg* (argotique). (M-F. Mortureux, *la Lexicologie entre langue et discours*: 2008 p. 126)

3. Les vocabulaires spécialisés

Les vocabulaires spécialisés comportent des mots dénommés **termes**, mots exclusivement définis dans les discours scientifiques et techniques. La terminologie qui est la science des termes s'attache à définir les termes, à les recenser et en créer de nouveau.

Langue de spécialité et langue générale se distinguent par les critères suivants :

- Le lexique général est polysémique ; le terme tend vers l'univocité, il est monosémique.
- Le lexique général est d'usage fréquent, le lexique de spécialité reste réservé au discours scientifique et technique.
- Le lexique général contient peu de mots savants ; le lexique de spécialité est constitué en grande partie de mots savants de bases grecques et latines. -le lexique de spécialité est largement ouvert aux emprunts ; le lexique général moins perméable.

3. La néologie lexicale

70

La néologie est la science qui analyse les mécanismes de production des néologismes, mots nouveaux. Guilbert la définit ainsi : « La possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu de règles de production incluses dans le système lexical »¹⁵

Les néologismes naissent avec l'évolution des idées, des connaissances, l'apparition de réalités nouvelles. Dans la communication, le sentiment du manque de mot pour désigner une réalité nouvelle déclenche l'apparition du néologisme. Ces mots nouveaux vont : soit être intégrés dans la langue, une fois recensés par les dictionnaires, et devenir des mots ordinaires, soit disparaître.

Entre sa création et son éventuelle insertion dans un dictionnaire, s'écoule un temps plus ou moins long pendant lequel le néologisme est un SDF, un sans dictionnaire fixe.

On observe alors ce paradoxe de la nécessaire circulation d'un mot interdit aux yeux des gens – car absent du dictionnaire – pour qu'il puisse y entrer et exister légalement. (Sablayrolles, 22 : 2008 *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*. Paris, H. Champion.)

¹⁵ L. Guilbert, *La création lexicale*, Paris ed. Larousse ; 1975, p 31

EXERCICES D'APPLICATION :

a) En relevant des exemples précis, montrez comment ce texte mêle différents registres.

« En me penchant jusqu'à la taille contre la pierre de la fontaine, j'ai cherché mon visage tartiné de mousse dans le miroir de l'eau. Puis j'ai brouillé mon reflet en rinçant le rasoir. Mister Laurence, allongé sur un banc, préfère s'éventer avec son bouquin sur le protocole, diplomatique plutôt que répondre à mes questions.

" On prend le soleil dans le jardin des Tuileries et la nuit à venir s'annonce plutôt bien. Alors pourquoi tu nous empoisonnes la vie au lieu de regarder les filles qui bronzent ? Ça fait longtemps qu'on l'attend, ce mois de juin, Antoine.

Quand j'ai fini de lisser la joue gauche, je plonge la tête dans le bassin et me frotte le visage en maudissant les gens éternellement glabres, comme Mister Laurence.

Si j'avais quarante francs à perdre, je le planterais là, lui et son indolence, son goût insupportable pour la douceur des éléments, son abandon lascif au temps qui passe ».

Tonino BENACQUISTA, *Les Morsures de l'aube*.

Corrigé de l'exercice précédent :

Ce texte au style contrasté comporte en effet des éléments qui relèvent :

- du registre familier, comme le dialogue du début (où on va dormir, t'es pénible, c'est la syntaxe visage tartiné de mousse, Mister Laurence, qui est un anglicisme, bouquin ;
- du registre soutenu (glabre, abandon lascif au temps qui passe) ; - du registre courant (le reste du texte).

71

b) À quel registre de langue appartiennent les expressions suivantes ?

- Tu l'as mis où ton pull ?
- Cessez de m'importuner, je vous prie.
- C'a va pas non ?
- Il est interdit de fumer. Lâche-moi la grappe.
- Souriez, vous êtes filmé.
- Il a dilapidé des biens considérables. C'est vraiment un drôle de type.

Corrigé de l'exercice précédent:

- « Tu l'as mis où ton pull ? » : Cette phrase orale appartient à un registre familier du fait de l'ordre des mots, qui serait incorrect à l'écrit (Où as-tu mis ton pull ?).
- « Cessez de m'importuner, je vous prie » : Registre soutenu.
- « Ça va pas non ? » : (registre familier à cause de l'omission de ne.)
- « Il est interdit de fumer » : (registre courant.)

- « Lâche-moi la grappe » : (expression argotique, registre familier.)
- « Souriez, vous êtes filmé » : (registre courant.)
- « Il a dilapidé des biens considérables » : (registre soutenu.)
- « C'est vraiment un drôle de type » : (registre courant.)

c) Voici une liste de mots et d'expressions du registre médian (le registre du Français enseigné dans les écoles) :

Cherchez leurs équivalents familiers et soutenus et employez- les dans des phrases :

Avoir très froid, manger, regarder quelqu'un, battre quelqu'un.

Corrigé :

Registre médian	Registre familier	Registre soutenu
Avoir très froid , Manger	Cailler Bouffer Zyeuter	Etre mort de froid Se sustenter
Regarder quelqu'un	Dérouiller	Considérer Rosser
Battre quelqu'un.		

EXERCICES

Exercice 1 :

- Trouvez la relation d'opposition du terme "porter" dans les phrases suivantes :
- 1- Elle porte la valise à la main.
 - 2- Elle porte ses bagages à la consigne.
 - 3- Il se porte garant.
 - 4- Elle est porté sur la boisson.

Exercice 2

- Trouvez la relation d'opposition du verbe "prendre" dans les phrases suivantes :
- 1- Il prend de l'argent à la banque.
 - 2- Prenons cet exemple.
 - 3- Il prend la place de son camarade.
 - 4- Il le prend à son service.

Exercice 3

- Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante
: dépenser – quitter - détester - horrible - frivole - humiliant

Exercice 4

III. Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante: domestiquer attribuer éloigner
directement conformément forcément

73

Exercice 5

- Trouvez la relation d'opposition du terme "mauvais" dans les phrases suivantes :
- 1- Il a une mauvaise écriture.
 - 2- Il a fait un mauvais calcul.
 - 3- Elle a fait un mauvais repas.
 - 4- C'est un mauvais homme.

Exercice 6

- Trouvez la relation d'opposition du verbe "perdre" dans les phrases suivantes :
- 1- Le berger a perdu un de ses moutons.
 - 2- Il a perdu la partie.
 - 3- Il perd son talon.
 - 4- Il a perdu son chemin.

Exercice 7

- Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante
: amplifier, fâcheux, grossièreté, formuler, personnel, servitude, momentané, esclave, ancienneté

Exercice 8

- Donnez la définition des phrases suivantes:

Une relation d'opposition. La double articulation.

Exercice 9

- Comparer méthodiquement les deux articles de dictionnaire donnés dans ce chapitre (contenu et organisation de ce contenu).
- En se basant sur la description du *Lexis*, déterminer quelle est la nature sémantique — prédicat ou objet sémantique — des deux acceptions marquées CLASS. et LITT. de CATASTROPHE (... *après la catastrophe d'une tragédie* et *La catastrophe de ce fracas...*). Si ce sont des prédicats, combien ont-ils d'arguments ? Il faut être capable de justifier les réponses.
- Le *Petit Robert*, édition de 1981, définit l'adjectif ROUGE¹ [*une rose rouge*] de la façon suivante :

Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc. (extrémité du spectre solaire).

Que peut-on dire de cette définition ? Le *Nouveau Petit Robert*, édition de 1993, procède d'une autre façon : **1**♦ Adj. **1**♦ Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc.

(cf. ci-dessous II, *le rouge*) (...) **II**♦ N. m. (XII^e) LE ROUGE. **1**♦ La couleur rouge. *Le vert est la couleur complémentaire du rouge. Le rouge, extrémité du spectre visible (...)*

- Comment expliquer ce changement ?
-

Exercice 10

Soit la phrase suivante :

- La grève des pilotes devrait prendre fin cet après-midi.
- Analyser en terme (i) de mots-formes et (ii) de lexies.

- Démontrer qu'il existe plusieurs lexies CERCLE en français.
- Démontrer que COUP DE MAIN [Il m'a donné un coup de main pour refaire mon mur.] est une lexie.
- Trouver le plus d'arguments possible pour démontrer que les deux expressions en gras dans la phrase ci-dessous correspondent à deux lexies distinctes du français : Pour sortir, il pousse brutalement la branche qui pousse près de la porte d'entrée.

Mêmes questions pour la phrase ci-dessous, mais avec trois expressions correspondant à trois lexies :

- Je n'arrive pas à comprendre qu'est-ce qui t'arrive d'arriver à cinq heures ?
- En quoi les deux expressions en gras dans les phrases ci-dessous sont-elles de natures différentes ?
- Il s'est cassé la jambe en tombant.
- Il s'est cassé la tête pour résoudre ce problème.

Exercice 11

- Examiner les formes fléchies du verbe ÊTRE. Cela permet-il de mettre en évidence un problème par rapport à la définition de la notion de flexion présentée dans ce chapitre ? (Penser à la notion de radical.)
- Décrire le plus complètement possible en tant que signe linguistique (signifié, signifiant et propriétés de combinatoire) l'affixe -age, que l'on trouve dans nettoyage, débauchage, etc.
- Comparer la façon dont s'écrivent les deux lexies suivantes : Portefeuille ~ Portemonnaie [Ou, Parfois, Portemonnaie]
- Est-il cependant possible de trouver une explication à la différence constatée ici ?
- Est-ce que l'on est en présence d'un cas de dérivation dans
- Il n'oublie jamais d'apporter son manger car il aime trop manger ?
- Qu'est-ce que cela implique au niveau de la notion de dérivation telle qu'elle a été définie ?
- Le sigle ONU est-il un acronyme ?

Exercice 12

- Relevez dans le texte suivant les mots qui réfèrent au même SN et classez- les, selon l'ordre hiérarchique du plus spécifique au plus générique.
- « Mon ami m'a offert un bouquet de marguerites de Transvaal. Après avoir toussé toute la nuit, j'ai compris que je suis allergique aux astéridées. Ces fleurs ne peuvent pas rester dans la même chambre que moi plus de deux heures, m'a dit le médecin ».

Corrigés

Marguerites = astéridées

Fleurs : → marguerites est l'hyponyme de astéridées qui est son hypéronyme et ce dernier est lui-même hyponyme de fleurs qui est son hypéronyme.

Exercice 13

- a- Etudier la para synonymie des couples suivants en caractérisant les lesquels ils peuvent ou non commuter contextes et en spécifiant les différences qui les séparent.

-fille mère/mère/célibataire

Corrigé

Fille mère, mère célibataire

Ces deux noms composés fille mère et mère célibataire peuvent commuter dans un grand nombre d'énoncés car ils ont le même signifié dénotatif. (« Femme non mariée qui a un ou plusieurs enfants ») cependant, ils diffèrent par leur signifié connotatif : fille mère est péjoratif, mère célibataire est le terme plus neutre. La structure morphologique manifeste ces différences : dans mère célibataire, le déterminé est mère, mot à connotations positives, dans fille mère le déterminé est fille, terme à connotations péjoratives. Mère célibataire, qui date de 1961, a remplacé fille mère, terme vieilli qui n'est plus guère employé de nos jours, ce qui limite, de fait, la commutation.

Cependant, compte tenu de l'évolution des mœurs et de la diversification des structures familiales, le terme de famille monoparentale apparaît aujourd'hui et tend à se substituer aux deux premiers.

Récapitulatif

En conclusion, ce cours nous a permis de comprendre que la sémantique est bien plus qu'une simple étude lexicale ; elle révèle la manière dynamique et complexe dont le sens est créé, véhiculé et interprété

Nous souhaitons aussi que ces polycopié « cours de sémantique » permettra aux étudiants d'acquérir un ensemble assez important de notions de base en lexicologie, sémantique et analyse lexico-sémantique et surtout de la linguistique d'une façon générale.

Le sens d'un mot n'est pas une entité isolée, mais qu'il réside dans sa capacité à interagir avec d'autres mots, à s'adapter au contexte, et à porter une potentialité de sens qui évolue. L'analyse de la relation entre le sens lexical et la fonction référentielle, ainsi que l'importance des schémas syntaxiques, démontrent que la structure même du langage façonne notre compréhension

Certes nous avons essayé de présenter un travail équilibré et cherché aussi à assurer au mieux la cohérence de l'ensemble des notions introduites tout en évitant une certaine redondance et de se distancier le maximum possible et éviter de nous situer à l'intérieur du cadre étroit d'une approche théorique linguistique donnée.

Ce cours est cependant conçu comme une première étape avant de pouvoir se lancer dans un véritable travail de modélisation de la langue, travail qui doit toujours s'appuyer sur une ou plusieurs approches théoriques bien définies.

Aujourd'hui, la sémantique s'étend vers des domaines passionnants comme la linguistique computationnelle, où l'IA cherche à saisir les nuances du langage, et la sémantique interculturelle, qui explore les universaux et les spécificités de la communication humaine. L'étude du sens, loin d'être terminée, est au cœur des défis linguistiques et technologiques de demain.

Bibliographie

- Baylon, C., & Fabre, P. (2005). *Initiation à la linguistique : Cours et applications corrigés*. Armand Colin.
- Benveniste, E. (s.d.). Formes nouvelles de la composition nominale. *Problèmes de linguistique générale (PLG)*, 2, 175.
- Calvet, L.-J. (1993). *La sociolinguistique*. PUF (Que sais-je ?).
- Chériguen, F. (s.d.). Typologie des procédés de formation du lexique. *Cahiers de lexicologie*, (55). Didier.
- Chiss, J.-L., Filliolet, J., & Maingueneau, D. (2001). *Introduction à la linguistique française : Tome 1. Notions fondamentales, phonétique, lexique*. Hachette.
- Cuq, J.-P. (2006). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. CLE International.
- Dubois, J. (1962). *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*. Larousse.
- Dubois, J. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse.
- Dubois, J. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse.
- Dubois, J., & Dubois, C. (1971). *Introduction à la lexicographie : Le dictionnaire*. Larousse.
- Fabre, P., & Baylon, C. (1978). *La sémantique*. Nathan.
- Galisson, R. (1970). *L'apprentissage systématique du vocabulaire*. Hachette et Larousse.
- Greimas, A. J. (1966). *Sémantique structurale*. Larousse.
- Guilbert, L. (1975a). Le lexique. Dans *Grand Larousse de la langue française* (Vol. 4, pp. 3012-3025). Larousse.
- Guilbert, L. (1975b). *La créativité lexicale*. Larousse.
- Guiraud, P. (1971). *La sémantique*. PUF (Que sais-je ? n° 655).
- Lehmann, A., & Martin-Berthet, F. (2005). *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. Armand Colin.
- Lehmann, A., & Martin-Berthet, F. (2008). *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie* (3e éd.). Armand Colin.
- Martin, R., & Berthet, F. (1998). *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*. Dunod.

- Matoré, G. (1968). *Histoire des dictionnaires français*. Larousse.
- Mitterand, H. (1963). *Les mots français*. PUF (Que sais-je ? n° 270).
- Moeschler, J., & Auchlin, A. (2009). *Introduction à la linguistique contemporaine* (3e éd.). Armand Colin.
- Mortureux, M.-F. (1997). *La lexicologie entre langue et discours*. Sedes.
- Mortureux, M.-F. (2008). *La lexicologie entre langue et discours* (2e éd.). Armand Colin.
- Neveu, F. (2004a). *Dictionnaire des sciences du langage*. Armand Colin.
- Neveu, F. (2004b). *Lexique des notions linguistiques*. Nathan.
- Niklas-Salminen, A. (1997). *La lexicologie*. Armand Colin.
- Picoche, J. (1977). *Précis de lexicologie française*. Nathan.
- Picoche, J. (1986). *Structure sémantique du lexique français*. Nathan.
- Quemada, B. (s.d.). *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863) : Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Didier.
- Rastier, F. (1991). *Sémantique et recherches cognitives*. PUF.
- Roland, E. (2000). *La lexicologie*. PUF (Que sais-je ? n° 3548).
- Sablayrolles, J.-F. (2000). *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*. H. Champion.
- Touratier, C. (2000). *La sémantique*. Armand Colin (Cursus).
- Wagner, R. L. (1970). *Les vocabulaires français : Tome II. Les tâches de la lexicologie synchronique, glossaires et dépouillements, analyse lexicale*. Didier.